



AUTOSAISINE

« L'illettrisme en Bourgogne »

AVIS

présenté par

Nelly HOLLINGER

Secrétaire de la Commission n° 4

*« Relations européennes et internationales – habitat – culture
sports et loisirs – santé et politiques sociales »*

SEANCE PLENIERE DU 16 AVRIL 2002

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	p. 4
AVERTISSEMENT	p. 5
Liste des personnes auditionnées	p. 6
INTRODUCTION	p. 8
I. DE L'ILLETTRISME EN BOURGOGNE : REALITES ET AMPLEUR DU PHENOMENE	p. 9
1. L'illettrisme, une question de définition... ou l'importance des mots	p. 9
2. Une difficile mesure de l'illettrisme : combien de personnes en situation d'illettrisme en Bourgogne ?	p. 11
a) L'enquête IALS (International Adult Literacy Surveillance)	p. 11
b) L'enquête de l'INSEE « Conditions de vie des ménages »	p. 11
c) Les enquêtes dont un volet permet d'évaluer la proportion d'illettrés parmi les publics institutionnels spécifiques	p. 11
d) Les journées d'appel et de préparation à la défense (anciens « trois jours » de la conscription) fournissent aujourd'hui un indicateur assez fiable de l'illettrisme chez les jeunes	p. 12
3. Les causes de l'illettrisme ou les causes de l'échec scolaire	p. 13
4. Les personnes en situation d'illettrisme : des publics diversifiés	p. 16
II. LES DISPOSITIFS DE PREVENTION EN BOURGOGNE	p. 16
1. Le rôle de l'école et ses limites	p. 16
a) Les chiffres en Bourgogne : des disparités entre départements et le poids encore important des origines sociales	p. 17
b) Les principaux dispositifs de lutte contre l'échec scolaire dans le premier degré	p. 18
2. L'accompagnement scolaire	p. 23

III. LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN BOURGOGNE	p. 24
A) « D'UNE POLITIQUE QUI S'EST CONSTRUITE D'EN BAS » A L'EXPRESSION D'UNE PRIORITE NATIONALE	p. 24
1. Une tentative d'organisation et de structuration de la lutte contre l'illettrisme en Bourgogne...	p. 24
2. Une priorité nationale	p. 26
B) L'ACTION EN BOURGOGNE	p. 28
1. Une politique laissée longtemps aux soins des bonnes volontés	p. 28
2. Les faiblesses des dispositifs de lutte contre l'illettrisme	p. 30
a) L'absence de repérage systématique des publics en situation d'illettrisme	p. 30
b) Une offre de formation hétérogène et difficile à cerner	p. 30
c) L'équilibre fragile des structures associatives	p. 31
d) La situation préoccupante des organismes de formation	p. 31
e) La complexité des financements	p. 32
f) Le statut des stagiaires	p. 33
g) L'illettrisme dans les entreprises	p. 34
h) L'insuffisante coordination des acteurs	p. 35
3. Les atouts de la lutte contre l'illettrisme en Bourgogne	p. 36
a) La professionnalisation en marche	p. 36
b) Des réseaux associatifs et de bénévoles importants	p. 37
IV. PROPOSITIONS	p. 39
CONCLUSION	p. 50

AVANT-PROPOS

Dix ans après son dernier avis sur l'illettrisme, le CESR a souhaité entreprendre un nouvel état des lieux sur ce handicap en Bourgogne.

Déjà en 1987, le CESR avait réalisé une autosaisine sur ce sujet et avait ainsi contribué à la mise en place de 13 plans locaux de lutte contre l'illettrisme, d'une recherche action à l'Université de Bourgogne et d'une coordination régionale du dispositif, unique en France à l'époque, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 1989-1993.

En 1992, le CESR a fait le point sur cette problématique toujours prégnante en Bourgogne et a insisté sur le rôle de la prévention, valorisé les initiatives locales et présenté de nouvelles propositions dont la sensibilisation des élus locaux et l'incitation des entreprises à intégrer des actions contre l'illettrisme dans leurs plans de formation.

A la fin du CPER, la Région s'est toutefois désengagée du programme de lutte contre l'illettrisme et les 13 ALCI (animations de lutte contre l'illettrisme) ont disparu. D'autres dispositifs se sont alors organisés avec des financements et des fonctionnements divers.

Le CESR a donc, chaque année, dans son avis sur le bilan d'exécution du nouveau CPER, 1994-1998, relevé et regretté l'absence d'engagement visible dans ce domaine.

En outre, un recensement rapide des actions menées dans les quatre départements bourguignons dans le cadre de l'opération Objectif 2000 a fait ressortir la persistance des besoins mais aussi les inégalités de prise en charge des situations d'illettrisme dans la région (certains territoires ne pouvant proposer aucune aide aux personnes concernées).

Il apparaît donc aujourd'hui nécessaire de reprendre l'étude de l'illettrisme en Bourgogne, facteur d'exclusion parmi d'autres pour les personnes, obstacle difficilement surmontable à leur intégration professionnelle, mais aussi handicap pour l'économie de la région.

Le problème est en outre devenu une des priorités des pouvoirs publics depuis la loi relative à la lutte contre les exclusions (1998) et la création à Lyon de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) dirigée par Madame Marie-Thérèse Geffroy, auteur en 1999 du rapport¹ à Madame la Ministre de l'emploi et de la solidarité et à Madame la Secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle.

Par ailleurs, les lois SRU et/ou d'aménagement et de développement du territoire offrent un nouvel espace à la lutte contre l'illettrisme dans les projets des divers regroupements territoriaux.

¹ Geffroy M-T, Lutter contre l'illettrisme, avril 1999.

AVERTISSEMENT

Ce travail a rencontré deux limites : d'une part, il n'est pas exhaustif. En effet, même si les membres de la commission n°4 ont souhaité se rendre au plus près des acteurs de terrain, ils n'ont pu aller à la rencontre de tous. D'autre part, l'organisation territoriale de la lutte contre l'illettrisme étant en pleine évolution (la chargée de mission régionale de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme a été nommée depuis quelques mois seulement), il ne sera possible d'évaluer ses résultats qu'ultérieurement.

REMERCIEMENTS

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Liste des personnes auditionnées

Mme Isabelle ASLAN, formatrice au CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole) « La Barotte » à Châtillon-sur-Seine

M. Régis ALVISET, directeur de « l'école des voyageurs » à Dijon

M. Pierre BASTOUL, responsable de l'Unité pédagogique à la Direction régionale des services pénitentiaires

M. Jean-Michel BOUCHEIX, enseignant chercheur à l'Université de Bourgogne

M. Olivier CERF, directeur de l'Union départementale des associations familiales de l'Yonne

Mme Bernadette CHAMI, formatrice au CESAM (Concilier l'Economique et le Social et Aider aux Mutations) de Dijon

Mme Armelle COLAS, membre d'ATD Quart-Monde en Saône-et-Loire, animatrice d'une bibliothèque de rue

Mme Danièle COLLIN, coordonnatrice à la plate-forme illettrisme de la MIDY (mission d'insertion de l'Yonne) à Auxerre

M. Serge COUDERC, responsable d'ACTI-LEC (Action Lire Ecrire Compter) à Dijon

M. Jean DANREY, enseignant chercheur à l'IREDU (Institut de Recherche sur l'Economie de l'Education) à l'Université de Bourgogne

Mme Alix DAUGER, chargée de mission régionale de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme

Capitaine Marc DEFAUT, chef du bureau de mise en œuvre des JAPD

Mme Nicole DEMARLE, conseiller technique à la Direction régionale de la protection judiciaire de la jeunesse

Mme Simone DREVON, chargée de mission RMI Etat-ANPE et ancienne correspondante départementale GPLI à la Préfecture de Saône-et-Loire

M. Jean-Pierre DROUOT, directeur du CFPPA « La Barotte » à Châtillon-sur-Seine

M. Michel DUPARAY, membre d'ATD Quart-Monde en Saône-et-Loire, animateur d'une bibliothèque de rue

Mme Françoise FOURNET, orthophoniste à Fontaine-les-Dijon

Mme Marie-Thérèse GEFFROY, directrice de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

Mme Sonia GATIGNOL, salariée de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) de Côte d'Or

Mme Annette GIEN, chargée de mission académique à la maîtrise des langages

Mme Armelle GILLET, Directrice du CESAM à Dijon

- M. Benoît GRANDEL, responsable du Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Côte d'Or
- Mme Marie-Laure GUILLAUME, responsable du PHARE à Auxerre
- Mme Brigitte HESSE, responsable du pôle insertion au Conseil régional de Bourgogne
- Mme Annie HUMBERT, chargée de mission nationale à l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
- Mme Karine LEDUY-VACHET, chargée du suivi administratif et financier d'ACTI-LEC au CCAS de Dijon
- M. André METIVIER, président de la délégation départementale de Côte d'Or de la Croix Rouge
- M. Gabriel MARTROU, membre d'ATD Quart-Monde en Saône-et-Loire participant à l'Université populaire Quart-Monde de Lyon
- Mme Myriam MONMONT, formatrice au CFPPA (Centre de Formation Professionnelle Promotionnelle pour Adultes) « La Barotte » à Châtillon-sur-Seine
- Mme Marie-Thérèse LAROQUE, présidente de l'AFPLI à Nevers
- Mme Nathalie LEMERY, coordinatrice de la plate-forme de lutte contre l'illettrisme de Sens
- M. André MOUREY, membre de l'Association française pour la lecture
- Mme Dominique PANDAL, chargée de mission apprentissage au Conseil régional de Bourgogne
- M. Alain RAYMONT, conseiller en formation continue au GRETA (Groupements d'ETAbissements scolaires pour la formation continue) d'Auxerre
- M. Pierre SYLVAIN, responsable de la cellule illettrisme à la Croix-Rouge de Côte d'Or
- Mme Simone TOLLOT, présidente de l'URAF de Bourgogne et membre de l'association « lire et faire lire »
- Mme Jeannette VOISIN, membre d'ATD Quart-Monde en Saône-et-Loire participant à l'Université populaire Quart-Monde de Lyon

INTRODUCTION

« La réflexion sur l'illettrisme est une auberge espagnole dans laquelle chacun apporte ses préoccupations. On parle donc de réalités parfois fort éloignées les unes des autres sans prendre assez précisément en considération les populations qu'elles touchent »².

Conscient de cette difficulté, le CESR a tout d'abord souhaité faire le point sur l'état actuel de la problématique de l'illettrisme : ce que signifie cette notion, quelle représentation sociale elle véhicule, qui est concerné en Bourgogne, quelles causes sont avancées par la recherche pour l'expliquer...

Le CESR s'est ensuite attaché à orienter sa réflexion et ses propositions en deux directions : la prévention et les dispositifs de lutte contre l'illettrisme.

Il est bon de rappeler que si le CESR a souhaité traiter de l'illettrisme, c'est parce qu'il s'agit aujourd'hui d'un facteur important d'exclusion : si le monde du travail s'accommodait en effet d'une main-d'œuvre peu qualifiée dans les Trente Glorieuses, l'évolution des méthodes de travail tient depuis de plus en plus à l'écart les moins formés...

² Mongin O., Roman J., Illettrisme et égale dignité in Quart-Monde n°136, 1990

I. DE L'ILLETTRISME EN BOURGOGNE : REALITES ET AMPLEUR DU PHENOMENE

1. L'illettrisme, une question de définition... ou l'importance des mots.

Afin de mieux appréhender toute la complexité de la problématique de l'illettrisme, il est utile d'effectuer un rapide retour sur la reconnaissance de l'illettrisme comme problème social et sur les terminologies successivement employées pour désigner ce phénomène.

D'abord déniée, la réalité de l'illettrisme a été pleinement reconnue en 1984 à la suite du rapport au Premier Ministre « *Des illettrés en France* ». Ce rapport utilisait indistinctement analphabétisme et illettrisme pour désigner le même phénomène. Il est depuis apparu nécessaire de les distinguer.

Sont considérées comme analphabètes les personnes qui n'ont jamais bénéficié d'un apprentissage de la langue écrite alors que l'illettrisme caractérise celles qui, bien qu'ayant bénéficié de cet apprentissage, ne peuvent faire preuve d'une maîtrise suffisante de la lecture, de l'écriture et du calcul. Le niveau des compétences maîtrisées par une personne en situation d'illettrisme se situe donc avec des degrés divers entre celles de l'analphabète et du « lettré ».

Il revient au mouvement ATD Quart Monde³ d'avoir inventé ce néologisme dans les années 70 et porté, en France, l'illettrisme au rang des problèmes sociaux contemporains. C'est en intervenant auprès des familles démunies des bidonvilles de la région parisienne que cette association humanitaire constate la misère culturelle accompagnant la misère économique. Dans son rapport moral de 1979, elle justifie l'appellation de la manière suivante : « le mouvement a choisi d'utiliser le terme d'« illettrisme », celui d'analphabétisme ayant une connotation très péjorative pour les adultes du Quart Monde ». Par ailleurs, le terme « alphabétisation » a été abandonné n'évoquant trop souvent que l'action entreprise avec les travailleurs immigrés.

Comme le fait remarquer à juste titre Jean-Philippe Rivière,⁴ ATD Quart Monde, en révélant une misère tant économique que culturelle, a ainsi pour partie contribué à ancrer l'illettrisme dans l'univers de la pauvreté.

L'Association française pour la lecture défend quant à elle la terminologie de « non lecteur ».

Quoi qu'il en soit, et comme le souligne Anne-Marie Chartier⁵, bien que ces deux terminologies s'opposent, elles ont en commun l'idée de l'existence d'une frontière identifiable entre illettrés (ou non-lecteurs) et lecteurs, et en ceci ces définitions ne sont pas neutres. Elles ont pu contribuer à stigmatiser les populations concernées par ce phénomène. Lorsque fut adopté officiellement le terme d'illettrisme, on ne s'est pas suffisamment soucié des effets de stigmatisation entraînés par le choix de ce terme : l'illettré (ou le non-lecteur), c'est d'abord, pour beaucoup de personnes, le non-lettré et c'est ce qu'indique la construction même en négatif du terme retenu. Or le mot lettré porte, parmi ses significations, cette acception principale : le lettré est celui qui « a des lettres » ; il est cultivé, capable de s'informer en se servant de tout texte et surtout des livres. On peut d'ailleurs relever que le terme habituel de la « culture » recoupe fortement celle du « lettré », l'illettré risque alors de devenir celui qui n'est pas vraiment cultivé, celui qui serait ignare, inculte dans ce registre là⁶.

³ L'association « Aide à Toute Détresse » a été fondée par le père Joseph Wresinski sous l'impulsion de l'abbé Pierre. La force d'ATD Quart Monde sera de s'appuyer sur un militantisme fervent et sur des personnalités comme Geneviève Anthoiz-de-Gaulle afin de faire passer son message auprès du grand public. Voir rapport moral 1979, ATD Quart Monde, Paris

⁴ Jean-Philippe Rivière, *Illettrisme, la France cachée*. Folio actuel, éditions Gallimard, 2001

⁵ A-M Chartier, J. Hébrard, Le rôle de l'école dans la construction sociale de l'illettrisme, in « l'illettrisme » en questions J-M Besse et al., Cahiers du PsyEf, PUL, 1992

⁶ Besse J-M, Professeur de psychologie, *Illettrisme et appropriation de l'écrit* in glossa l'illettrisme 1997

Ainsi Bernard Lahire⁷ émet l'hypothèse suivante : « en dénonçant les inégalités, le discours stigmatise ; en présentant avec générosité les objectifs à atteindre, il classe ceux qui ne les atteignent pas. L'étiquetage stigmatise, il produit un double effet : il discrédite l'intéressé aux yeux d'autrui et il l'amène à intérioriser l'image de soi qui lui est renvoyée, il l'oblige à se définir selon l'attribut qu'on lui a conféré. »

Rien d'étonnant alors à ce que la définition retenue par le GPLI⁸ en 1995 et aujourd'hui reprise par l'ANLCL⁹ soit différente :

Illettrisme : situation des personnes qui ont été scolarisées, mais qui ne maîtrisent pas suffisamment l'écrit pour faire face aux exigences minimales requises dans la vie professionnelle, sociale, culturelle et personnelle. Ces personnes, qui ont été alphabétisées dans le cadre de l'école, sont sorties du système scolaire en ayant peu ou mal acquis les savoirs premiers pour des raisons sociales, familiales et fonctionnelles, et n'ont pu user de ces savoirs. Il s'agit d'hommes et de femmes pour lesquels le recours à l'écrit n'est ni immédiat, ni spontané, ni facile, et qui évitent et/ou appréhendent ce moyen d'expression et de communication.

Cette définition a introduit un élément relatif : l'illettrisme est présenté comme une notion relative qui se réfère, d'une part à un moment de l'histoire des individus et d'autre part, au contexte social dans lequel ces personnes évoluent. On remarque que cette définition évite soigneusement de parler d'illettrés et préfère remplacer ce terme de la langue courante par l'expression « personne en situation d'illettrisme ». Cette substitution a pour finalité d'atténuer le caractère stigmatisant de la désignation. Il s'agit d'éviter le processus d'enfermement qu'elle constitue et de restituer l'aspect non figé de la situation d'illettrisme. Illettré un jour n'est pas illettré toujours !

Il est aussi important de signaler que l'illettrisme ne manifeste pas une déliquescence culturelle généralisée, pas plus qu'il ne révèle une dégénérescence du système scolaire. En effet, depuis l'instauration de l'école obligatoire, des millions d'enfants se sont trouvés en situation d'échec scolaire et des millions d'adultes en situation d'illettrisme. Les maîtres étaient alors plus inquiets des enfants en danger social, rebelles à l'ordre scolaire, que des enfants qui avaient du mal à apprendre mais qui ne dérangaient personne et trouvaient ensuite un travail.

Ce que semble davantage dévoiler l'illettrisme aujourd'hui, au regard de la situation économique actuelle et particulièrement celle du marché de l'emploi, c'est l'aggravation des conséquences de l'absence de maîtrise de la langue écrite mais aussi le changement du regard qui est porté sur la capacité à lire. En effet, selon A-M Chartier « si la difficulté à lire et à écrire est si alarmante et produit régulièrement des discours qui entérinent et perpétuent de telles confusions, ce n'est pas seulement parce qu'elle est une gêne dans la vie, comme le sont, pour beaucoup, l'incapacité à conduire, à se débrouiller avec un ordinateur ou à comprendre l'anglais. C'est parce que sa banalisation finit par laisser croire qu'il s'agit d'une compétence quasi naturelle, aussi constitutive de l'identité humaine que la capacité à parler et à communiquer. Loin d'être seulement un médium, elle apparaît comme une valeur et une fin en soi »¹⁰. L'illettrisme est donc aussi l'expression d'une exigence sociale.

⁷ Lahire Bernard, Discours sur l'illettrisme et cultures écrites, Remarques sociologiques sur un problème social in « l'illettrisme » en questions J-M Besse et al., Cahiers du PsyEf, PUL, 1992

⁸ Groupement Permanent de Lutte contre l'Illettrisme

⁹ Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme

¹⁰ A-M Chartier L'illettrisme et la scolarisation de l'écrit au XXème siècle in Réalités familiales n°51, 1999

2. Une difficile mesure de l'illettrisme : combien de personnes en situation d'illettrisme en Bourgogne ?

La difficulté à cerner la notion permet de comprendre qu'il soit très difficile d'en prendre la mesure : toutes les audaces sont possibles et les chiffres produits pour la France oscillent entre 6 et 40 % de la population. Il n'existe en effet aucun indicateur sérieux, durable et indépendant qui décrive l'ensemble de la population française face au problème de l'illettrisme.

Des tentatives de mesure ont jusqu'à aujourd'hui été de quatre ordres¹¹ :

a) L'enquête IALS (International Adult Literacy Surveillance) lancée dans huit pays de l'OCDE en 1994 visait à mesurer le niveau d'un échantillon représentatif de la population adulte (entre 15 et 65 ans) au moyen de tests de lecture, d'écriture et de calcul. Les personnes pouvaient ainsi être classées parmi les cinq niveaux de littératie préalablement définis. La France, pour des raisons méthodologiques, a choisi de se retirer de l'enquête. Selon la presse, 40 % des adultes en France ne dépasseraient pas le niveau 1, niveau de capacité qui ne permet pas d'effectuer les tâches courantes de la vie quotidienne.

b) En 1986, l'INSEE (Institut National Supérieur des Etudes et des Statistiques) a introduit la question de l'illettrisme dans l'enquête « Conditions de vie des ménages », cette thématique a été reprise en 1994¹². Il s'agit ici de mesurer les difficultés face à la langue française rencontrées par les adultes vivant sur le territoire national. 2.3 millions de personnes soit 5.5 % de la population adulte ont déclaré avoir au moins une difficulté à parler, lire, écrire ou maîtriser le français dans leur vie courante. Notons que le français n'est la langue maternelle que d'un peu plus d'un million d'entre eux. Il n'existe par ailleurs pas de données régionales pour cette enquête. En outre, cette mesure de l'illettrisme relève d'une approche plutôt naïve, qui consisterait simplement à demander aux personnes si elles éprouvent des difficultés à lire ou à écrire. Or, l'expérience a souvent été réalisée et les réponses ont été confrontées, quelques semaines après les déclarations, à une évaluation des performances en lecture. Une de ces enquêtes se déroulait auprès des bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI). Il a été alors constaté que plus des deux tiers des personnes ayant des difficultés à lire des mots avaient déclaré quelques semaines auparavant ne pas avoir de problèmes de lecture.¹³

c) Les enquêtes dont un volet permet d'évaluer la proportion d'illettrés parmi les publics institutionnels spécifiques.

Ainsi, en Côte d'Or, tous les bénéficiaires du RMI ont été soumis il y a quelques années à un test de dépistage : une personne sur trois rencontrait alors des difficultés de lecture.

De façon plus systématique et permanente, on peut citer le système de repérage conçu par le professeur Bentolila et mis en place par la Direction de l'administration pénitentiaire depuis 1994 dans les maisons d'arrêt¹⁴ : tous les entrants complètent un questionnaire et les personnes ayant déclaré ne posséder aucun diplôme ou possédant au plus un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) font l'objet d'une évaluation des savoirs de base d'une durée de 15 minutes. Cette expérience a confirmé l'importance du phénomène de l'illettrisme en prison : un tiers de la population carcérale est en difficulté de lecture.

¹¹ E. de Lescurie L'illettrisme, question de définition ... et de mesures in Réalités familiales n°51, 1999

¹² Bodier M, Chambaz C, la difficile maîtrise de la langue française, INSEE Première, n°385, juin 1995.

¹³ Bentolina A et Rivière J-P, Enquête RMI, rapport du ministère des Affaires sociales, Délégation interministérielle au revenu minimum d'insertion, GPLI, 1994.

¹⁴ La lutte contre l'illettrisme en milieu pénitentiaire, Direction de l'administration pénitentiaire, Travaux et documents n°51, service de la communication, des études et des relations internationales, 1997

Pierre BASTOUL, responsable de l'unité pédagogique régionale Bourgogne/Franche-Comté, Champagne-Ardenne nous a communiqué les chiffres et les tendances suivants :

- si 38 à 39 % des personnes incarcérées étaient repérées en situation d'illettrisme en 1995-1996 et 18 % en très grandes difficultés, aujourd'hui ce sont 32 à 33 % des détenus qui sont détectés en situation d'illettrisme et 13 à 14 % en très grandes difficultés. Une tendance significative à la baisse est donc à noter,

- le niveau des mineurs incarcérés augmente. Ils sont proportionnellement moins touchés par l'illettrisme,

- le même constat peut être formulé concernant la population féminine : les femmes réussissent globalement mieux que les hommes et sont plus diplômées. Toutefois, elles se situent aussi plus rarement dans les niveaux intermédiaires (26 % sont repérées en situation d'illettrisme, 14 % en très grandes difficultés).

Les limites d'interprétation de ce repérage sont doubles : d'une part, le repérage effectué dans les établissements pénitentiaires ne parvient à toucher en moyenne que 65 % des entrants (ainsi en 1998, sur 4 000 entrants, seulement 2 800 ont répondu au questionnaire) et, d'autre part, il n'est pas possible d'étendre ces chiffres à l'ensemble de la population.

d) Les JAPD, journées d'appel et de préparation à la défense (anciens « trois jours » de la conscription) fournissent aujourd'hui un indicateur assez fiable de l'illettrisme chez les jeunes. Il s'agit d'un dispositif de détection de l'illettrisme plus massif, car il concerne depuis avril 2000 les Français (garçons et filles) d'une même classe d'âge.

Les données obtenues aux tests de lecture et de compréhension en 1999 au niveau national sont les suivantes : le taux de participation a été de 90.3 %¹⁵, le taux de jeunes en difficulté est de 10 %.

Les chiffres concernant la région Bourgogne sont présentés dans le tableau ci-dessous et concernent la même année de référence (1999)¹⁶ :

Département	Pourcentage d'absentéisme	Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture
Côte d'Or	7.49	9.12
Nièvre	9.5	13.20
Saône-et-Loire	9.03	10.65
Yonne	10.24	11.81
BOURGOGNE	8.85	10.69

Ce sont au total plus de 18 000 jeunes qui ont passé ces tests et près de 2 000 d'entre eux qui ont été repérés en difficulté.

¹⁵ Si l'assiduité à la sélection militaire bénéficiait d'une lourde contrainte puisqu'on pouvait aller jusqu'à l'arrestation de la personne, la JAPD ne bénéficie, quant à elle, que d'une contrainte administrative : le certificat de participation est requis pour l'obtention de tout permis ou diplôme (permis de conduire, bac...) La participation est jusqu'alors difficile à estimer puisque les jeunes ont jusqu'à 25 ans pour régulariser leur situation. Les chiffres définitifs de participation ne seront donc disponibles qu'en 2006.

¹⁶ Source : bureau de service national à Dijon

Les chiffres régionaux amènent les remarques suivantes :

- globalement, la Bourgogne se situe à peine au-dessus du niveau de la moyenne nationale (10.69 % de jeunes en difficulté de lecture contre 10 %),
- toutefois de fortes disparités régionales sont à relever : si la Côte d'Or ne compte que 9.2 % de jeunes en difficulté de lecture et la Saône-et-Loire 10.65 %, l'Yonne et la Nièvre accusent respectivement 11.81 % et 13.2 %.

Il convient cependant d'être prudent sur l'exploitation qualitative qui peut être faite de ces chiffres : en effet, les centres bourguignons du service national accueillent des jeunes venus d'autres départements, les centres de l'Yonne notamment accueillent des jeunes de la région parisienne.

Il est très difficile par ailleurs d'expliquer ces disparités, car il est impossible d'obtenir plus de détails sur cette population. En effet, aucune analyse de données croisées n'est possible, le questionnaire que remplissent les jeunes ne comportant aucune indication sur leurs conditions de vie, leurs origines sociales, leurs parcours scolaires...

Jean Philippe Rivière¹⁷ a toutefois observé que les zones rurales semblaient pâtir d'un illettrisme plus fort que les zones plus urbanisées. Là encore il convient de nuancer ce propos, car les jeunes d'origine étrangère, majoritairement présents dans les grands centres urbains, ne participent pas aux JAPD.

Toutes ces tentatives de mesure montrent combien il est difficile de produire les chiffres de l'illettrisme. Il s'agit en effet d'une activité délicate, qui se situe en outre au confluent de deux intérêts divergents. Celui des acteurs de la lutte contre l'illettrisme qui attendent des statistiques, la mobilisation de budgets plus conséquents, et celui de l'Education nationale qui voit dans ces statistiques une critique sur l'efficacité de l'école ou sur les limites de son action. Il existe, semble-t-il, une réelle pression sur la publication de ces chiffres.

Malgré toutes les limites identifiées, des chiffres continuent à être réclamés. Il semble que seule la quantification donne corps à la réalité de l'illettrisme. C'est donc une des préoccupations de la nouvelle Agence de lutte contre l'illettrisme : Marie-Thérèse Geffroy a engagé un important travail avec l'INSEE, l'Université Lyon II et l'INED (Institut national d'études démographiques) afin de créer un module « connaissances de base » qui sera intégré à l'enquête « informations vie quotidienne » que conduira l'INSEE en 2002. Une reprise plus approfondie de cette enquête devrait avoir lieu en 2003 si un financement est trouvé. Cette deuxième opération devrait permettre une description précise des compétences visées vis-à-vis de l'écrit des personnes en situation d'illettrisme. Les résultats obtenus permettront ainsi de mieux connaître l'ampleur de l'illettrisme en France et dans les régions. Actuellement, il n'est possible d'avancer que des estimations qui oscilleront entre 10 et 15 % de la population en Bourgogne.

3. Les causes de l'illettrisme ou les causes de l'échec scolaire.

La détermination des causes de l'illettrisme s'avère, comme toute tentative du même genre dans le domaine des sciences humaines, une entreprise particulièrement délicate. La première difficulté tient au caractère plurivoque et à géométrie variable de cette notion. De plus, les personnes en situation d'illettrisme constituent une population très difficile à cerner et à atteindre par les systèmes classiques d'enquête statistique.

¹⁷ Rivière J-P, illettrisme, la France cachée, folio actuel, 2001

S'il existe un « illettrisme de retour » (lié à une perte de compétence due à un manque de pratique de la langue écrite), la cause majeure la plus fréquemment invoquée est celle de l'absence d'acquisition de la langue écrite à l'école ou une insuffisante automatisation des mécanismes de la lecture. Les causes de l'illettrisme se résumeraient donc pour l'essentiel aux causes de l'échec scolaire.

De nombreux chercheurs et praticiens d'orientations différentes ont proposé plusieurs hypothèses pour expliquer les difficultés d'apprentissage de la lecture.

La médecine met en avant la dyslexie définie comme l'existence d'« un trouble manifesté par des difficultés dans l'apprentissage de la lecture, en dépit d'une éducation conventionnelle, d'une intelligence normale, et d'un milieu socioculturel ordinaire, consécutif à une incapacité cognitive dont l'origine est organique ».

La dyslexie se manifeste par des erreurs nombreuses concernant¹⁸ :

- des erreurs visuelles : confusions de lettre de formes voisines (m/n ; h/k) ou ne variant que par l'orientation (b/d, p/q, u/n, t/f),
- des erreurs séquentielles : avec inversion des lettres dans les mots ou de syllabes dans les mots (par/prɑ, chocolat/colochat)
- des erreurs auditives : confusions entre sons proches (p/b, t/d, f/v),
- des substitutions et des élisions de mots ou parties de mots,
- des difficultés de compréhension.

Les dyslexiques sont incapables de lire des mots qu'ils ne connaissent pas ou des mots sans signification même si la structure orthographique de ceux-ci est très simple. En revanche, ils peuvent lire tous les mots qui leur sont familiers, quelle que soit leur complexité orthographique. L'enfant dyslexique va le plus souvent éprouver des difficultés dans la transcription mais également pour acquérir les mécanismes de l'orthographe.

Il faut cependant être prudent. Tout enfant qui apprend à lire va commettre des erreurs dans les mécanismes de lecture. C'est la persistance de celles-ci qui est pathologique. Sur 20 à 25 % des enfants présentant des difficultés d'apprentissage de la lecture, un cinquième d'entre eux seulement (entre 4 et 6 % selon les études) peuvent être considérés comme dyslexiques.

Toutefois, des études ont montré que 60 % des enfants avec un trouble de la lecture présentaient également un trouble du langage nécessitant une prise en charge spécifique. Il est donc important de repérer dès la maternelle des enfants qui présentent des difficultés de parole et de langage, que ce soit des déformations de mots ou des difficultés d'expression syntaxique. Ils nécessitent une prise en charge avant le passage au CP. Or aujourd'hui encore, même si l'Education nationale prend peu à peu conscience de cette problématique (elle a commandé un rapport qui lui a été remis en 2000¹⁹ sur ce sujet), la formation des maîtres ne comprend toujours pas d'enseignement et de sensibilisation relatifs à cette pathologie. Les enseignants, qui décident de se spécialiser afin d'aider les élèves en grande difficulté d'apprentissage de la lecture (les rééducateurs psychopédagogiques), passent encore parfois à côté du diagnostic de dyslexie par manque de formation...

¹⁸ Touzin M., La dyslexie, sa rééducation in Réalités familiales n°51, 1999.

¹⁹ Ringard J-C, A propos de l'enfant dysphasique et de l'enfant dyslexique : rapport au ministre de l'Education nationale, la Documentation Française, 2000.

A l'école, si le taux d'enfants dyslexiques ne varie pas en fonction du milieu social, il n'en est pas de même pour sa prise en charge et son traitement : trop souvent encore, dans les milieux les moins favorisés, l'orthophonie apparaît comme relevant du domaine du confort et non de celui de l'indispensable.

Dans le même sens, des expériences ont montré l'importance d'une évaluation orthophonique et la difficulté à engager un traitement. Frédérique Brin (orthophoniste) et Concettina Giadina (responsable pédagogique et formatrice chargée de formation de formateurs) ont décidé en 1994 de soumettre systématiquement les personnes qui leur étaient adressées en situation d'illettrisme à cette évaluation orthophonique. Il s'est avéré que 50 % des adultes, qui avaient intégré le dispositif qu'elles animaient, présentaient des difficultés spécifiques du langage oral et/ou écrit pour lesquelles un bilan et une prise en charge orthophonique semblaient indispensables.

Ces adultes étaient tous assurés sociaux. Certains bénéficiaient d'une aide médicale, mais l'accès à ces soins spécifiques est resté particulièrement difficile, soit parce que les adultes percevaient l'orthophonie comme par trop médicalisante, soit parce qu'ils la méconnaissaient ou la craignaient, soit encore parce que la démarche était par trop complexe (obtenir une prescription médicale) ou trop longue.

Une meilleure collaboration entre structures de formation professionnelle et orthophonistes (libéraux ou dans les structures, du CMPP²⁰ aux IMPRO²¹) semble nécessaire afin de faciliter pour ces personnes, soit un accès direct aux soins en orthophonie, soit en proposant une demi-mesure, temporaire ou non, de formation animée par un orthophoniste.

Dans les cas autres que la dyslexie, deux cas de figures peuvent se présenter²². Dans le premier, les enfants disposent des outils cognitifs et linguistiques nécessaires à l'apprentissage, mais, par défaut d'automatisation, ces outils ne peuvent être utilisés de façon concomitante comme le requiert la lecture. Dans le second cas de figure, l'environnement n'a pas permis l'installation des outils cognitifs et/ou linguistiques nécessaires à l'apprentissage.

L'influence du milieu sur l'enfant est dans un premier temps considérable et peut expliquer un défaut de langage et de connaissances, lui-même explicatif de l'échec d'apprentissage. C'est ce qu'on appelle le « handicap socioculturel ».

De leur côté, des psychologues cliniciens et des psychiatres ont insisté sur le rôle des composantes affectives, de l'interaction entre l'enfant et son environnement familial. Certains sociologues tiennent eux l'organisation de la société elle-même et le fonctionnement de l'école qu'elle génère pour responsables de l'échec scolaire. L'école reproduirait les inégalités sociales par la réussite et l'échec des élèves. Elle serait un médium de la culture dominante, rejetant ceux qui ne pourraient pas l'intégrer.

Jacques Fijalkow²³, professeur de psychologie spécialiste de la lecture, a procédé à une revue critique de ces différents courants explicatifs. Il conclut qu'aucun d'entre eux ne suffit à rendre compte de l'échec scolaire. Pour mieux expliquer les difficultés d'apprentissage de lecture, il paraît donc souhaitable de remettre en cause le postulat « une cause → une conséquence », au bénéfice d'une conception plurielle et complexe de la causalité suivant laquelle les difficultés s'expliquent par plusieurs types de causes à la fois. En outre, il remarque que toutes ces recherches font de l'enfant un objet plutôt qu'un sujet. Or, un enfant ayant des difficultés d'apprentissage peut être lui-même à l'origine de ces difficultés, en fonction de l'attitude qu'il adopte à l'égard de la lecture.

²⁰ Centre Médico-Psycho Pédagogique

²¹ Institut Médico-Professionnel

²² Gombert J-E in Glossa, 1997

²³ Fijalkow J, A quoi sont dues les difficultés d'apprentissage de la lecture, in Réalités familiales n°51, 1999

Un psychologue a récemment analysé l'engouement des enfants pour Harry Potter²⁴. Si même les enfants, qui n'aiment pas lire ou sont réputés mauvais lecteurs, lisent les aventures d'Harry Potter, c'est parce que son auteur, JK Rowling, a su rédiger une œuvre qui s'appuie sur une très forte dynamique d'action (les enfants sont entraînés par la succession des événements qui interviennent dans la vie d'Harry Potter, les temps consacrés aux descriptions étant très brefs, l'enfant ne s'ennuie pas) et sur un fond mythique singulier qui est celui de l'initiation au monde adulte. Une réponse sous forme imaginaire est apportée à un certain nombre de questions que se posent inconsciemment les enfants. Des thèmes forts, proches de leur vie quotidienne, sont aussi abordés tels que la camaraderie, la trahison, la compétition et les alliances, etc... Par ailleurs, le fait, que le livre soit valorisé par le monde adulte et les parents, renforce encore la satisfaction et la fierté d'avoir lu ce livre. Cet exemple anecdotique montre que pour que l'enfant apprenne à lire, il convient que ce qu'il lit ait du sens pour lui et que ses parents et les autres adultes portent une attention particulière à cette activité.

4. Les personnes en situation d'illettrisme : des publics diversifiés.

Il est difficile de catégoriser ceux qui ont du mal à faire face à l'écrit. Ce sont les histoires personnelles, toujours singulières, qui apparaissent au premier plan. Un trait commun se dégage cependant : les personnes en situation d'illettrisme ont eu des conditions de vie difficiles et ont connu des événements perturbateurs durant leur enfance et leur adolescence, qu'ils soient d'ordre scolaire ou familial. En effet, la plupart d'entre elles ont eu des parcours heurtés -fréquentation sporadique des établissements scolaires, échecs, orientations vers des filières parallèles...- ces irrégularités étant elles-mêmes liées à des difficultés personnelles, générées par des conditions de vie précaires (pauvreté, ruptures, insécurité physique ou affective...).

L'illettrisme est une situation qui peut être ignorée ou laissée de côté par la personne concernée aussi longtemps que ses compétences lui permettent de vivre et de travailler sans être confrontée à des problèmes de lecture ou d'écriture. Lorsque des changements, qui interviennent dans sa vie privée (décès du conjoint, souhait d'accompagner la scolarité de son enfant...) ou professionnelle (licenciement, évolution de l'organisation du travail...), lui font prendre conscience de ses difficultés face à l'écrit, la première réaction d'une personne en situation d'illettrisme n'est pas de rechercher une formation mais au contraire de cacher une incompétence vécue comme honteuse. D'où la difficulté du repérage qui nécessite du doigté et un respect des individus concernés.

II. LES DISPOSITIFS DE PREVENTION EN BOURGOGNE

1. Le rôle de l'école et ses limites.

La capacité du seul système scolaire à enseigner le savoir lire/écrire a été surestimée pendant des années. Certes, c'est à l'Education nationale qu'il appartient en tout premier lieu d'apprendre à lire, à écrire, à compter, et à vérifier qu'elle y parvient pour tous les enfants. Aussi, dans l'ordre des problèmes sociaux, l'échec scolaire apparaît-il comme le précurseur de l'illettrisme. Pourtant l'école ne peut à elle seule résoudre complètement ce problème dont la dimension sociale la dépasse.

Alain Bentolila présente ce qu'il nomme « le couloir de l'illettrisme » à travers un bilan chiffré des difficultés des élèves²⁵. Il constate d'abord qu'ils arrivent en CP avec des différences importantes dans la maîtrise de la langue orale. Il distingue comme faits essentiels : la pauvreté du vocabulaire, la maîtrise approximative des constructions grammaticales et le fait que ces enfants « ont de réelles difficultés à prendre l'autre en compte dans un acte de communication ». Il en conclut « qu'un enfant sur dix arrivera au cours préparatoire avec une maîtrise du langage oral qui ne permettra pas d'entrer

²⁴ Virole B, Harry Potter rassure les enfants sur leur capacité à être lecteur Le figaro Magazine, 1/12/2001

²⁵ Bentolila A, De l'illettrisme en général et de l'école en particulier, Plon, 1996.

sans rupture dans le monde de l'écrit ». Ainsi 20 % des élèves entrant en CE2 ne possèdent pas les « compétences de base » : des mots fréquents sont lus avec difficulté, le déchiffrement de mots inconnus est laborieux, des textes courts et simples ne sont pas compris. L'école primaire ne parvient pas vraiment à les remettre à niveau et le collège pas davantage.

Les chiffres régionaux confirment ce diagnostic. Ainsi, en Côte d'Or par exemple, pour l'année scolaire, sont arrivés en retard : au CP, 7.09 % des élèves, en début de CE2, 15.96 %, en fin de CM2 19.42 % et en fin de la 6^{ème} 26.53 %.

a) Les chiffres en Bourgogne : des disparités entre départements et le poids toujours important des origines sociales.

RECTORAT DE DIJON - Service statistique académique

EVALUATION DES ELEVES A L'ENTREE EN 6ème en %

Français		1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Score de réussite	Côte d'Or	71.1	72.6	67.2	71.4	66.6	67.0	68.7	70.2	73.2
	Nièvre	67.6	70.4	62.9	67.5	61.4	62.4	64.8	65.5	68.7
	Saône-et-Loire	68.2	69.6	63.6	66.9	62.3	63.4	65.3	66.7	70.4
	Yonne	64.5	66.2	59.6	64.1	59.6	59.3	62.0	62.6	66.7
	Académie	68.2	69.8	63.8	67.7	62.9	63.5	65.5	66.7	70.2
	Métropole	68.9	69.4	64.5	66.4	62.1	61.9	63.5	66.5	68.5

Résultats de l'Académie de Dijon : résultats calculés à partir des fichiers (hors élèves SEGPA) reçus des collèges publics (quasi-exhaustifs).

Résultats de Métropole : résultats calculés à partir d'un échantillon d'élèves (y compris élèves de SEGPA) de collèges publics et privés sous contrat.

Mathématiques		1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Score de réussite	Côte d'Or	75.2	63	65.3	69	68.1	60.1	64.6	67.4	70.3
	Nièvre	72.3	59.8	60.5	64.7	63	55.1	60.3	62.4	64.7
	Saône-et-Loire	72.5	59.8	62.1	64.8	64.2	56.9	62	63.9	66.9
	Yonne	67.4	54.5	57.5	60.9	60.3	51.8	56.7	58.1	61.8
	Académie	72.1	59.5	61.8	65.2	64.3	56.5	61.4	63.5	66.4
	Métropole	72.2	58.7	62.9	63.4	62.9	54.7	60.1	63.1	64.6

Résultats de l'Académie de Dijon : résultats calculés à partir des fichiers anonymes (hors élèves de SEGPA) reçus des collèges publics (quasi-exhaustifs).

Résultats de Métropole : résultats calculés à partir d'un échantillon d'élèves (y compris élèves de SEGPA) de collèges publics et privés sous contrat.

Ces résultats permettent de dresser le constat suivant :

- L'Académie de Dijon, que ce soit au niveau des résultats obtenus en français ou en mathématiques, se situe à deux points au-dessus de la moyenne nationale.

- Toutefois, si le département de la Côte d'Or et celui de la Saône-et-Loire, dans une moindre proportion, affichent un taux de réussite scolaire supérieur à la moyenne nationale, la Nièvre se situe quant à elle juste à son niveau et l'Yonne accuse un retard de plusieurs points.

Ces éléments corroborent les résultats obtenus à la JAPD.

ACADEMIE DE DIJON

EVALUATION 6^{ème} - Septembre 2000

RESULTATS SELON l'origine sociale

Scores moyens en français	Pourcentage de réussite	
	Selon l'origine sociale*	
	Académie	France
Agriculteurs-exploitants	72.3	68.6
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	71	67.9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	79.2	77.9
Professions intermédiaires	74.5	73.2
Employés	70.9	69.5
Ouvriers	66.5	63
Inactifs et autres	63.9	59.2
Ensemble	70.2	68.5

Scores moyens en mathématiques	Pourcentage de réussite	
	Selon l'origine sociale*	
	Académie	France
Agriculteurs-exploitants	70	64.5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	68	66.5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	76.7	75
Professions intermédiaires	71.1	70.2
Employés	66.8	64.9
Ouvriers	62.5	59.1
Inactifs et autres	58.9	53.7
Ensemble	66.4	64.6

* La profession catégorie socio-professionnelle du responsable principal de l'élève

Ce tableau permet d'observer des différences importantes entre la réussite des élèves issus de catégories socioprofessionnelles favorisées et ceux issus d'autres catégories : l'hypothèse d'un « handicap socio-culturel » se trouve validée.

b) Les principaux dispositifs de lutte contre l'échec scolaire dans le premier degré

La préoccupation de l'Education nationale en matière d'apprentissage de la lecture et de formation des enseignants est réelle et manifeste.

- La prise en compte des difficultés d'apprentissage au cœur des nouveaux programmes de l'école primaire pour la rentrée 2002.

Les nouveaux programmes de l'école primaire pour la rentrée 2002 prennent en compte les difficultés d'apprentissage. En effet, les objectifs affichés sont clairs : le développement de la maîtrise de la langue, l'enseignement approfondi du français au travers de toutes les disciplines, le retour de la littérature...

Cependant, comme le souligne Alain Bentolila « Des nouveaux programmes, cela ne coûte pas cher. Ce qui coûte cher, ce sont des centres où l'on accueille 10 ou 12 enfants dès 2 ans pour les aider à acquérir du vocabulaire. Ce qui coûte cher, c'est de permettre de faire des ateliers de lecture et d'écriture avec un petit groupe d'enfants²⁶ ».

La plupart des instituteurs sont d'accord avec l'esprit des nouveaux programmes que Jack Lang, ministre de l'Education nationale, vient de présenter. Difficile en effet d'être contre la priorité donnée à la maîtrise du français. Mais pour beaucoup les vrais besoins sont ailleurs. Dans une même classe de CM2 se côtoient plusieurs élèves qui ne savent pas lire à quelques mois de l'entrée en sixième et d'autres qui réussissent dans la plupart des matières. Ces écarts de niveau rendent la tâche ardue. Le respect des programmes et les classes encore chargées ne permettent pas le suivi individuel des élèves les plus en difficulté²⁷.

- La scolarisation précoce : priver l'enfant de l'école maternelle constitue un préjudice pour son avenir, surtout s'il est issu d'un milieu défavorisé ou encore quand la langue des parents n'est pas celle de l'école.

Une étude de la Direction de la programmation et du développement du ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie a démontré que la scolarisation précoce dès l'âge de 2 ans constituait un facteur positif pour les acquis ultérieurs notamment en ce qui concerne les enfants de milieux sociaux défavorisés²⁸. La pédagogie pratiquée permet la stimulation des capacités de communication, de langage et de motricité du jeune enfant, et le lien entretenu avec la famille y est important²⁹.

En Bourgogne, le taux de scolarisation à 2 ans est ainsi réparti :

Evolution des taux de scolarisation à 2 ans

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
ACADEMIE	34.83	33.92	33.95	35.47	35.08	36.20	36.20	35.71	34.95	33.74	33.88
Côte d'Or	32.95	31.97	31.57	32.40	33.97	33.84	36.86	35.11	35.19	33.92	33.70
Nièvre	39.46	38.12	40.46	41.94	37.36	39.92	38.47	41.22	40.76	43.56	45.62
S et L	41.57	40.12	40.97	42.81	41.74	42.46	41.49	41.76	40.09	38.16	38.04
Yonne	24.32	24.41	22.96	24.94	25.03	27.93	25.74	24.77	23.58	21.24	21.33
France Métropolitaine	35.20	34.40	34.80	35.20	35.40	35.20	34.90	34.70	35.20	35	

* : pour les rentrées 1995, 1996 et 2000 extrapolations (données non disponibles)

Sources : IAS et SSA, enquêtes 19 et 40

Champ : établissements publics et privés octobre 2001

Le taux de scolarisation à 2 ans pour l'Académie de Dijon se situe donc légèrement en deçà de la moyenne nationale. Par contre, il recouvre de grandes disparités entre départements : l'Yonne accuse ainsi un taux de scolarisation précoce de seulement 21 %. Les effectifs scolarisés à 2 ans en Côte d'Or semblent, quant à eux, stagner autour de 33,35 %.

La Saône-et-Loire s'inscrit dans une tendance à la baisse de la scolarisation à deux ans (41,57 % en 1990 contre 38,04 % en 2000) mais avec un niveau qui reste satisfaisant. Des efforts

²⁶ Court M, Lecture : Lang prône le retour au b.a.-b.a., le Figaro 20/02/2002

²⁷ Lamoureux M, L'échec scolaire, vrai souci des instituteurs La Croix 20/02/2002

²⁸ Source : Rapport URLIP du 15.06.01

²⁹ Bulletin officiel E.N. octobre 1999.

notables semblent avoir été engagés dans le département de la Nièvre où en 10 ans le taux de scolarisation précoce est passé de 39 % à 45 %.

- L'adaptation et l'intégration scolaire (AIS)

La lutte contre l'échec scolaire dans le premier degré relève de l'adaptation et de l'intégration scolaire (loi d'orientation de juillet 1989). L'AIS place l'enfant au centre du système éducatif et permet à ce système de s'adapter à l'élève en difficulté par toute une série de mesures ou de dispositifs. L'AIS se décompose en trois niveaux de prévention :

1 - La prévention primaire : il s'agit de prendre en compte les différences entre élèves à l'intérieur de la classe et du cycle (un cycle comprend trois années d'enseignement et se termine par un référentiel de compétences à atteindre). L'enseignant, grâce à un système d'évaluation, va adapter sa pédagogie en fonction des besoins recensés chez ses élèves. Ainsi, en fonction d'un même objectif à atteindre (par exemple être capable d'écrire son prénom en maternelle), il va moduler les variables didactiques (en offrant l'aide d'un modèle écrit, ou d'un modèle à distance -comme l'étiquette des prénoms de la classe affichée au mur-, ou encore d'un modèle où il manque des lettres, et enfin en ne proposant plus aucun support). Chaque enfant progresse sur sa propre courbe d'apprentissage à l'intérieur de la classe et plus largement du cycle.

Afin de mieux répondre au public accueilli localement, les équipes enseignantes élaborent un projet de cycle qui décline les orientations nationales. Ainsi, si la priorité est mise sur la maîtrise des langages, des actions telles que la mise en place d'un décloisonnement entre les classes de CP d'une même école permettant la constitution de groupes différents en fonction des besoins repérés, sont alors engagées. Dans le cadre de la prévention primaire, la prise en charge de la difficulté scolaire reste au niveau de la classe ou du cycle.

2 - La prévention secondaire : elle intervient quand la prévention primaire s'avère insuffisante. Les enseignants, après examen en Conseil de cycle de la situation des élèves en difficulté, font appel au Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (RASED).

Chaque réseau est constitué d'enseignants spécialisés (maître chargé de la rééducation, maître chargé de l'adaptation scolaire) et d'un psychologue agissant sur plusieurs écoles d'un même secteur. Ils prennent en charge un ou plusieurs élèves après avoir établi un projet complémentaire à l'action du maître de la classe. Ils peuvent également conseiller aux parents une prise en charge extérieure dans le cas où les difficultés de l'enfant ne relèvent pas de leur domaine de compétence (indication orthophonique).

En CE2, suite à l'analyse des résultats obtenus par les élèves aux évaluations nationales, l'équipe enseignante décide de la mise en place de programmes personnalisés d'aide et de progrès (PPAP) pour les élèves qui ont échoué sur les compétences de base. Ces PPAP, qui peuvent concerner jusqu'à 25 % des élèves d'une même classe, sont menés soit par le maître seul soit en collaboration avec d'autres collègues (du cycle ou du RASED).

L'action des RASED semble toutefois souffrir d'un manque de lien avec l'environnement de l'enfant. De plus, un seul psychologue est prévu pour deux mille enfants, ce qui parfois l'oblige à orienter les familles vers un professionnel libéral où la prise en charge financière n'est pas la même.

En outre, lorsque l'orientation se fait vers un centre médico-pédagogique, le délai d'attente peut varier entre trois et six mois, ce qui n'est pas sans poser le problème de la motivation des familles et de l'enfant, sans parler de l'éloignement de certains centres, par exemple dans le milieu rural où des familles ne peuvent se déplacer ou sont obligées de financer le transport.

3 - La prévention tertiaire : si malgré toutes ces adaptations, l'élève reste en difficulté voire en échec massif, la prévention tertiaire est mise en œuvre.

Il s'agit de commissions d'orientation qui décident de l'orientation de l'élève dans une classe spécialisée (Classe d'Intégration Scolaire-CLIS) destinée à des enfants présentant différentes déficiences : intellectuelles, motrices ou sensorielles. Ces enfants peuvent être intégrés à temps partiel dans les autres classes de l'école. Ils peuvent également bénéficier de prises en charge spécialisées délivrées par des supports associatifs, les Services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD). Les élèves des CLIS peuvent poursuivre leur scolarité dans le secondaire dans les UPI (Unité Pédagogique Intégrée). Si l'enfant souffre d'un handicap qui nécessite une prise en charge plus globale, il peut être orienté en établissement spécialisé (Institut Médico-Educatif-IME- ou en Institut de Rééducation-IR-).

Les élèves de CM2 ne présentant pas de déficience, et qui malgré tout ont un niveau de CE2 en fin d'année scolaire, passent quant à eux en sixième dans une Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

- Le Réseau d'éducation prioritaire : REP

Un Réseau d'éducation prioritaire regroupe des établissements et des écoles qui se situent dans des secteurs défavorisés en raison de leur environnement social, économique et culturel. Ces établissements et écoles mutualisent leurs ressources pédagogiques et éducatives ainsi que leurs innovations au service de la réussite scolaire des élèves.

Ces réseaux constituent des bassins scolaires cohérents et de petite taille permettant un pilotage de proximité. Ils permettent de diviser les trop grandes ZEP (Zone d'Education Prioritaire) en réseaux à taille humaine. Ce sont des pôles visibles et reconnus en matière de partenariat.

Les réseaux d'éducation prioritaire bénéficient d'un accompagnement renforcé de la part des équipes départementales et académiques. Les responsables du réseau passent avec les autorités académiques un contrat de réussite. Ce contrat fixe les objectifs pédagogiques du réseau, dans le cadre des priorités nationales. Il appartient aux responsables locaux avec l'ensemble des partenaires concernés de définir les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Les dix thèmes de l'éducation prioritaire concernent :

- Les exigences communes pour assurer un égal accès de tous au savoir.
- La maîtrise de la lecture et des langages.
- Les activités culturelles et sportives ainsi que l'éducation à l'image.
- La scolarisation précoce.
- Le soutien des élèves les plus fragiles et la lutte contre l'échec scolaire.
- L'éducation à la citoyenneté et à la morale civique.
- Les liens de l'école avec les parents.
- L'ouverture de l'école sur le quartier pour créer les conditions d'un partenariat efficace.
- Les outils efficaces donnés aux acteurs de terrain pour évaluer leurs progrès.
- L'accompagnement des enseignants et les conditions d'un pilotage plus performant.

- La prise en compte des publics spécifiques : l'Éducation nationale doit également se préoccuper des publics spécifiques et développer des moyens qui leur sont adaptés. Ainsi, aujourd'hui encore, la moitié des enfants des « gens du voyage » (soit à peu près en France 100 000 enfants de 6 à 16 ans) n'est pas scolarisée de façon régulière et le niveau moyen des apprentissages se situe à la fin du CE1-CE2.

Quand les familles arrivent sur une nouvelle commune, elles doivent inscrire les enfants à l'école. Parfois, les directeurs exigent au moment de l'inscription la production d'un certificat de radiation émanant de l'école où l'enfant était précédemment inscrit. Bien souvent celui-ci ne peut être fourni, car l'enfant n'était pas scolarisé antérieurement. Les familles redoutent alors que des enquêtes sociales soient engagées par l'école.

Il existe donc un climat de méfiance à l'égard du mode traditionnel de scolarisation qui fait que la plupart du temps la famille ne manifeste même pas le souhait d'inscrire ses enfants à l'école. Par ailleurs, même si l'enfant est inscrit, il se retrouve affecté en fonction de son âge dans une classe où il ne sera pas toujours possible pour l'enseignant de lui accorder le temps qui lui serait nécessaire.

Mais plus encore que cette mobilité permanente, qui caractérise les modes de vie des gens du voyage et pénalise la scolarisation des enfants, c'est avant tout un obstacle culturel qui freine leur apprentissage. En effet, le taux de scolarisation des populations tziganes sédentarisées est identique à celui des populations nomades. Pour les Tziganes, la forte tradition orale maintient l'écrit hors de la culture. L'écriture est perçue comme un trait de la culture *gadjo*, le sédentaire, le non-tzigane. Elle symbolise la confrontation avec notre société à travers des verbalisations, des interdictions, des parutions devant la police ou les tribunaux. Elle évoque plutôt une menace ou un rejet. Hormis son côté utilitaire, pour le commerce par exemple, elle risque de remettre en cause certaines valeurs et ne pénètre pas dans la communauté. Il n'y a donc pas de réinvestissement de l'écrit en dehors du cadre scolaire. D'autre part, la réussite professionnelle n'attire aucune forme de reconnaissance particulière du groupe pour l'individu, cette reconnaissance n'étant acquise que par la place et la fonction dans la famille. En outre, il s'agit de ne pas dépasser les parents, souvent illettrés, et la vie envisagée au jour le jour, sans projection dans l'avenir, se tourne vers l'éducation selon le besoin ou l'envie du moment. Si l'on ajoute les contraintes de la vie à l'école (être assis, attendre son tour, participer à des tâches collectives...), le défi est difficile à relever pour des enfants habitués à agir en toute individualité et liberté.

Les efforts mutuels des sédentaires comme des gens du voyage ont développé les possibilités de scolarisation qui sont malgré tout insuffisantes. Ainsi, une « école des voyageurs » existe maintenant depuis presque vingt ans à Dijon. Celle-ci est située sur le terrain « des gens du voyage » et accueille chaque année près de 300 enfants (dont les trois quarts ne suivent aucune scolarité ailleurs) pour des durées de scolarisation comprises en moyenne entre une demi-journée et trois mois.

La pédagogie y est adaptée et différenciée. Elle tient compte des obstacles que peut représenter la culture tzigane tout en cherchant à la valoriser : les enseignants s'appuient par exemple sur l'histoire de leur peuple pour intéresser les enfants... La pédagogie privilégie également l'individualisation du suivi, car au sein de la communauté les enfants ont un rapport privilégié avec les adultes et tout se passe de personne à personne. Le rôle des aides-éducateurs, qui interviennent en tant que répétiteurs, est donc primordial et prend une place importante dans l'organisation des enseignements.

Les enseignants travaillent également quotidiennement à valoriser l'école aux yeux des enfants et des familles et réciproquement. Un carnet de suivi a ainsi été mis en place pour valoriser les apprentissages réalisés par chaque enfant. Le directeur de l'école des voyageurs espère voir aboutir prochainement un projet de « pré-école » qui permettrait d'accueillir dès leur plus jeune âge les enfants mais aussi leurs grandes sœurs, leurs mères, afin que celles-ci deviennent partie prenante dans leur éducation...

En ce qui concerne les jeunes de 10-15 ans qui ne savent pas lire et pour lesquels ils ne disposent pas d'outils pédagogiques adaptés, les enseignants réfléchissent actuellement à la mise en place d'une forme spécifique d'enseignement, qui serait organisée pour eux sur une demi-journée, l'autre demi-journée pouvant permettre une formation pré-professionnelle.

Les solutions traditionnelles ne fonctionnant pas, les enseignants s'inscrivent dans une démarche permanente de recherche, d'innovation et de créativité. Convaincus que seules la reconnaissance et la prise en compte des spécificités culturelles propres aux tziganes permettront le succès dans l'acquisition des apprentissages, il leur appartient d'en convaincre l'Inspection académique afin que celle-ci puisse les accompagner dans leurs nouveaux projets.

2. L'accompagnement scolaire

On désigne par « accompagnement scolaire » l'ensemble des actions visant à offrir aux côtés de l'école l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur réussite scolaire, appui qu'ils ne trouvent pas dans leur environnement familial et social. Ces actions sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. L'accompagnement scolaire ne se pose pas en alternative à l'école. Au contraire, il reconnaît son rôle central, quand il propose³⁰ :

- de fournir aux jeunes des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'acquisition des savoirs de base,
- d'élargir les centres d'intérêt des enfants, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche.

- Le soutien scolaire : beaucoup d'actions se sont développées sur l'initiative des collectivités locales, du ministère de l'Éducation nationale et d'associations. Le développement de ces actions représente un atout considérable et positif. Toutefois, il convient de ne pas sous-estimer les risques potentiels : conduites d'actions en dehors de tout lien avec l'école, utilisation de méthodes différentes de l'école voire archaïques. Pour œuvrer à une meilleure insertion scolaire d'enfants en difficulté, la structure de soutien doit impérativement inscrire son action au regard des objectifs de l'école et de la charte d'accompagnement scolaire.

- Les apports culturels : de multiples actions sont engagées sur tout le territoire bourguignon par des associations œuvrant grâce à la mobilisation de nombreux bénévoles. A Chalon par exemple, c'est ATD Quart Monde qui a pris l'initiative d'organiser, avec l'aide entre autres de la Direction départementale de Jeunesse et Sports et la Caisse d'Allocations Familiales, une bibliothèque de rue dans un quartier familièrement appelé le « trou » en raison de sa situation géographique. Des bénévoles se présentent tous les samedis au même endroit et à la même heure pour proposer aux familles des livres à partager ensemble. Ils proposent également des activités autour du livre : la réalisation d'ouvrages collectifs où les enfants racontent une histoire à leur façon avec des illustrations notamment, l'organisation de fêtes pour présenter le travail que les enfants ont réalisé ainsi que de sorties à la campagne ou en forêt... Cette action, en lien avec la bibliothèque de prêt, des librairies ou d'autres associations, permet de faire entrer le livre dans le quotidien des enfants et des familles.

En Côte d'Or, l'association péri scolaire « lire et faire lire », portée initialement par l'UDAF (Union départementale des associations familiales) et la FOL (Fédération des oeuvres laïques), organise des séances de lecture dans les écoles à la demande de ces dernières. Ce sont des bénévoles retraités qui animent ces lectures à haute voix. L'association n'existe que depuis deux ans, mais ce sont déjà plus de 70 bénévoles qui se sont mobilisés et une vingtaine d'écoles qui participent à cette expérience.

³⁰ L'illettrisme en Picardie, rapport du Conseil économique et social de Picardie, session du 23 octobre 2001, Dominique Carpentier.

L'association souhaiterait toutefois toucher davantage d'écoles : une quarantaine de retraités sont « en attente d'affectation ». Elle espère pour cela que l'inspection académique relaiera davantage son action auprès des enseignants.

Toutes ces initiatives, aussi différentes soient-elles, ont en commun de reposer sur la conviction qu'il est possible de donner le goût du livre et de la lecture aux enfants. Elles mettent l'enfant dans des conditions psycho-affectives propices à la réussite dans les apprentissages scolaires mais aussi à la construction des relations entre les enfants eux-mêmes et avec les adultes. En éveillant la curiosité, l'appétit de lire et de connaître, en stimulant l'expression, elles participent effectivement à la prévention contre l'illettrisme.

III. LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME EN BOURGOGNE

A) « D'UNE POLITIQUE QUI S'EST CONSTRUITE D'EN BAS³¹ » A L'EXPRESSION D'UNE PRIORITE NATIONALE

1. Une tentative d'organisation et de structuration de la lutte contre l'illettrisme en Bourgogne...

La politique de la lutte contre l'illettrisme ne s'est pas construite d'en haut. Les prises de conscience sont nées d'interpellations associatives, et l'action s'est immédiatement inscrite sur le terrain dans une militance ou des pratiques de travail social de proximité.

La première tentative d'organisation d'une réelle politique publique dans ce domaine date de 1984. En effet, après la remise au Premier Ministre du rapport Des illettrés en France³² -rapport qui dénonçait la situation alarmante dans laquelle se trouvaient nombres d'adultes et de jeunes récemment sortis du système scolaire-, une mission interministérielle (Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme), placée sous l'autorité du ministère de l'Emploi, fut créée afin de mettre en œuvre la politique de lutte contre l'illettrisme, en particulier à partir de programmes régionaux. Deux axes structuraient l'intervention du GPLI : l'action auprès des publics rencontrant des difficultés dans la mobilisation des savoirs de base et l'appui aux professionnels qui interviennent auprès de ces publics.

En Bourgogne, un correspondant régional et quatre correspondants départementaux furent nommés par les préfets et reçurent la mission de mettre en œuvre la politique de lutte contre l'illettrisme à leur échelon. Ils devaient pour cela mobiliser les partenaires locaux : services de l'Etat, collectivités locales, entreprises, associations, organismes de formation, services socioculturels... La structuration de ce réseau de relais régionaux et départementaux n'a pas connu l'efficacité escomptée. Avant tout à portée administrative, ce réseau a été confronté à la complexité du concept (où commence et où s'arrête l'illettrisme), à la dualité d'une mission où les limites entre travail social et enseignement demeurent floues, à la nécessité d'innover sans en avoir réellement la capacité. Les personnels investis de cette mission pouvaient en majorité ne consacrer qu'une partie de leur temps de travail à cette activité...

Des centres ressources illettrisme furent également créés à Dijon et Nevers afin de mettre à la disposition des professionnels des ressources humaines et documentaires (consultations et prêts de documents pédagogiques, conseils méthodologiques et pédagogiques, rencontres thématiques et actions de sensibilisation, animations de formations de bénévoles). Force est de constater que les expériences menées dans les quatre départements ne furent pas à la hauteur des résultats espérés ou le furent de façon inégale...

Du fait de la fragilité de ces réseaux, la coordination des actions s'est trouvée considérablement gênée. Devant la lenteur des changements, d'autres intervenants institutionnels ont pris des initiatives.

³¹ Espérandieu V. L'illettrisme : une réalité au quotidien in Réalités familiales n°51, 1999.

³² Espérandieu V, Lion A., Bénichou J .P. Des illettrés en France, La documentation française, Paris, 1984.

L'administration pénitentiaire a avancé de manière autonome sur ces questions, tout comme l'Education nationale.

Toutefois une initiative commune Etat-Région, dans le cadre du contrat de Plan 1987-1993, a tenté de structurer la lutte contre l'illettrisme et d'impulser une réelle dynamique territoriale en s'appuyant sur les ALCI (Animation de Lutte Contre l'Illettrisme). Il s'agissait de financer sur chaque zone du territoire bourguignon (taille d'un bassin d'emploi par exemple) un poste d'animateur chargé, à partir d'une analyse de terrain de mettre en place des actions de lutte contre l'illettrisme en constituant et animant un réseau de bénévoles. L'animateur recruté bénéficiait en outre d'une formation spécifique à la lutte contre l'illettrisme, le DUFAA³³, mise en place par l'université de Bourgogne, formation qu'il lui appartenait de faire partager aux bénévoles.

Une évaluation sommaire de ce dispositif a été réalisée cinq ans après le lancement de l'opération : le Conseil régional et l'Etat ont été alertés par le fait que souvent les mêmes personnes tournaient dans le dispositif depuis sa mise en place. Ils ont alors estimé que les bénévoles et les animateurs entretenaient un rapport trop affectif avec les apprenants et que celui-ci nuisait à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Le dispositif était jugé insuffisamment professionnel.

Par ailleurs, la politique portée par le Conseil régional et l'Etat n'était pas acceptée et relayée sur tous les territoires de façon identique. En effet, si les associations prenaient rapidement conscience de la problématique posée par l'illettrisme, les décideurs étaient plus difficiles à convaincre. Le réseau local ne venait donc pas toujours en appui de l'action de lutte contre l'illettrisme impulsée par l'Etat et la Région, ce qui compromettait gravement le succès des opérations car les relais n'étant pas mobilisés, les personnes en situation d'illettrisme étaient difficilement repérées et orientées vers les ALCI.

Au vu de ce constat, l'Etat et le Conseil régional ont décidé de ne plus financer les postes d'animateurs et ont choisi de réorienter leur action dans le cadre du contrat de Plan 1994-1999 : désormais, ils n'interviennent que si la volonté du territoire concerné est manifeste c'est-à-dire si le plan local prend à sa charge le financement de la mission de repérage et d'orientation des publics en situation d'illettrisme. Ils ne financent donc que les actions en direction des personnes en situation d'illettrisme et dispensées par des organismes de formation ; les actions de remédiation conduites par les seuls bénévoles étant jugées insuffisantes pour faire progresser de manière significative les apprenants.

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région (CPER), les structures porteuses de la lutte contre l'illettrisme (composées selon les départements, d'élus, de socioprofessionnels, d'associations d'insertion, de missions locales, d'associations caritatives) reçoivent les missions suivantes :

- faire un diagnostic territorial de l'illettrisme, c'est-à-dire évaluer au plus juste le nombre de personnes touchées par des difficultés de lecture et d'écriture,
- accueillir les personnes en situation d'illettrisme et évaluer individuellement leurs besoins,
- prendre contact avec des organismes de formation pour concevoir et proposer un processus de remédiation adapté aux personnes. C'est ce parcours qui est financé par le Conseil régional et l'Etat.

Aujourd'hui, c'est ce dispositif qui encadre principalement les actions de formation aux savoirs de base en Bourgogne.

³³ Diplôme universitaire de formation d'« aide à l'apprentissage » option illettrisme

Il est également important de signaler que la réorientation de l'action conjointe de l'Etat et du Conseil régional s'est faite à fonds constants : depuis 1992, ce sont 0.3 million d'euros (2 MF) qui servent cette politique mais ces fonds sont régulièrement sous-utilisés (voir tableau en annexe).

A titre indicatif, les crédits IRILL³⁴ (gérés par la DRTEFP³⁵ et autres que ceux consacrés au CPER) ont représenté au total 1.10 million d'euros (7.2 MF) de 1995 à 2001. Ils ont essentiellement servi à financer des actions de formation en direction des formateurs et à l'achat d'outils pédagogiques.

2. Une priorité nationale

Deux événements vont venir « bousculer » l'organisation nationale du dispositif de lutte contre l'illettrisme et lui donner un nouvel élan.

C'est d'abord en 1998 l'adoption de la loi de lutte contre les exclusions qui érige la lutte contre l'illettrisme en priorité nationale (article 149) et la fait entrer dans l'éducation permanente (article 24).

Article 149

« La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines d'action respectifs ».

Article 24

« La lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente. L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part ».

Les actions de lutte contre l'illettrisme sont des actions de formation, au sens de l'article L 900-2. Les coûts de ces actions sont imputables au titre de l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle prévue à l'article L. 950-1 du code du travail (...).

Avec cette loi, **la lutte contre l'illettrisme devient donc une des composantes de la formation permanente**, une sorte de deuxième chance et l'illustration de ce que peut être une formation tout au long de la vie. Cette disposition contribue à éviter une institutionnalisation stigmatisante, qui ferait de l'illettrisme un monde à part avec « son » public et « ses » spécialités. Elle s'apparente ainsi à n'importe quelle autre action de formation professionnelle continue. Elle bénéficie des mêmes formes de financement. Pour mémoire, ce dispositif fait obligation aux entreprises de consacrer une somme (calculée sur le montant des salaires bruts pendant l'année en cours) au financement de formations en alternance, de congés individuels de formation ou de plans de formation, en effectuant notamment des versements à un organisme paritaire collecteur agréé (OPCA). Pour les entreprises de dix salariés et plus, le montant de la participation est égal au moins à 1,5 % du montant de la masse salariale ; le taux est de 0,15 % pour les entreprises de moins de 10 salariés. Le montant total des dépenses de formation des entreprises s'est élevé en moyenne à 3,23 % de la masse salariale en 1999. Le dispositif proposé n'accroît donc pas les prélèvements sur les entreprises, mais leur permet de développer avec ces fonds des actions de formation ciblées sur les personnes souffrant d'exclusion.

³⁴ Insertion, Réinsertion, lutte contre l'illettrisme

³⁵ Direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle

Simultanément, au niveau du budget de l'État, le Gouvernement a triplé sur trois ans les moyens consacrés à la lutte contre l'illettrisme au titre de l'action « éducative et culturelle » du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Mais avec cette loi, la lutte contre l'illettrisme devient également une composante de la lutte contre les exclusions parce que l'illettrisme en est souvent un facteur, en même temps qu'une conséquence et en cela devra bénéficier d'une mobilisation et d'une attention accrue de l'ensemble des partenaires institutionnels.

Le second événement, qui va engager une réforme de l'organisation de la lutte contre l'illettrisme, est **la remise du rapport commandé à Marie-Thérèse Geffroy en 1998** par Madame la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et Madame la secrétaire d'Etat à la Formation professionnelle. Le rapport³⁶ dresse un bilan très nuancé des résultats obtenus par la politique de lutte contre l'illettrisme. En effet, même si le GPLI a réussi à sensibiliser le grand public, l'illettrisme reste un problème traité de façon secondaire. Il n'y a aujourd'hui en France « aucune égalité des chances d'accès aux savoirs de base »³⁷ et cela après quinze années d'actions.

A la suite de ce rapport, il a été décidé de substituer au GPLI une organisation nouvelle centrée autour de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Contrairement au GPLI, qui ne reposait sur aucune structure juridique et qui était placé sous l'autorité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, l'Agence a été constituée sous forme de groupement d'intérêt public. Elle n'est donc placée sous aucune autorité. Celle-ci est basée à Lyon et est dirigée par Marie-Thérèse Geffroy. Elle a pour objectif principal d'optimiser et de fédérer les moyens mis en œuvre par l'Etat, les collectivités locales et les entreprises. Elle ne dispose pas de crédits spécifiques pour agir.

L'organisation de l'Agence a été voulue profondément partenariale pour refléter la diversité des acteurs engagés dans la lutte contre l'illettrisme. Elle a d'ailleurs fait de « réunir pour mieux agir » sa devise, son défi, sa méthode de travail et sa base organisationnelle : au sein du Conseil d'Administration se retrouvent les principaux ministères engagés dans la lutte contre l'illettrisme, aux côtés des entreprises et des collectivités locales ; un large Comité Consultatif a été constitué, comme un « véritable poumon »,³⁸ afin d'apporter au conseil d'administration l'air de l'extérieur, la prise en compte permanente en direct de ceux qui agissent, décident au quotidien, représentent des visions des politiques, des intérêts parfois divergents mais avec une caractéristique commune qui les unit : travailler pour faire reculer l'illettrisme.

Au sein de son Comité scientifique et de l'évaluation sont réunis des formateurs, pédagogues, chercheurs, experts et des représentants du conseil d'administration. Enfin, une équipe de chargés de mission nationaux et territoriaux réunit des personnes aux cultures différentes, afin de faire se croiser en permanence les approches nationales et territoriales.

Sur le plan territorial, l'Agence assure la mise en œuvre des orientations du conseil d'administration en s'appuyant sur un réseau de chargés de mission placés auprès du secrétaire général pour les Affaires régionales dans chaque préfecture de région. En Bourgogne, la chargée de mission (Alix DAUGER) a été nommée fin 2001.

³⁶ Geffroy M. T., Lutter contre l'illettrisme, avril 1999.

³⁷ Geffroy M. T., Lutter contre l'illettrisme, avril 1999.

³⁸ Gautier-Moulin P. Entretien avec Marie-Thérèse Geffroy, actualité de la formation permanente n°175, novembre-décembre 2001.

Dès 2000, l'agence s'est fixée huit grands axes de travail :

- définir des priorités et construire une stratégie lisible et cohérente,
- animer les échanges des expériences, des savoirs et des idées,
- recenser, faire connaître et valoriser les réalisations et les pratiques,
- procéder aux études statistiques, construire des outils qualitatifs et quantitatifs pour éclairer les prises de décisions, évaluer l'impact des politiques et actions menées,
- développer et améliorer le repérage, l'accueil et l'orientation des personnes ne maîtrisant pas les savoirs de base,
- améliorer les réponses d'accompagnement et de formation par la professionnalisation, la recherche et l'amélioration des processus d'ingénierie,
- favoriser le développement des démarches de formations intégrées aux pratiques des institutions et des entreprises,
- contribuer à la mise en place et au renforcement de coordinations souples, réactives et créatives des décideurs et acteurs au niveau national, régional et sur le terrain.

Il est bien sûr encore trop tôt pour présager du travail que réalisera cette agence. Ce qui est certain, c'est que sa création répond à une véritable nécessité et que les objectifs qu'elle s'est assignés sont particulièrement pertinents eu égard à l'existant.

B) L'ACTION EN BOURGOGNE

1. Une politique laissée longtemps aux soins des bonnes volontés...

Les deux cadres institutionnels principaux dans lesquelles s'est inscrite la lutte contre l'illettrisme en Bourgogne ces dix dernières années ont été, comme il l'a été expliqué précédemment, la contractualisation de la politique nationale et régionale dans le contrat de Plan Etat-Région et le réseau des correspondants GPLI. Bien entendu, ces actions ont été relayées avec plus ou moins de succès sur les territoires et ne peuvent résumer à elles seules les initiatives qui ont été menées sur l'ensemble de la Bourgogne.

Ce qui est toutefois aisé à constater, c'est l'inégalité de prise en charge de cette problématique selon les zones géographiques. Des pans entiers du territoire ne disposent d'aucun moyen de remédiation à proposer aux personnes en situation d'illettrisme. Globalement et de façon assez schématique, tout se passe un peu comme si la politique de lutte contre l'illettrisme était une politique facultative, c'est-à-dire laissée aux soins des bonnes volontés, qu'elles soient institutionnelles ou associatives.

Le département de la Saône-et-Loire fait exception. En effet, quand la Région et l'Etat ont cessé de subventionner les postes d'animateurs des actions de lutte contre l'illettrisme, la Préfecture de département a su mobiliser le Conseil général qui a pris à sa charge la moitié du financement de ces postes (l'autre moitié est financée par les crédits du Contrat de ville ou d'agglomération sur les sites concernés et par le Fond Social Européen). Ainsi tout le territoire saône et loirien bénéficie d'une couverture satisfaisante en matière de lutte contre l'illettrisme. Ce dispositif s'appelle « LUTILEA » (LUTte contre l'Illettrisme, l'Exclusion et l'Alphabétisme). Une coordinatrice sur chaque bassin d'emploi (Autun, Chalon-sur-Saône, Gueugnon, Le Creusot-Montceau-les-Mines, Louhans et Mâcon)

dans une structure support (missions locales essentiellement ou associations) assure les missions suivantes :

- elle mobilise et sensibilise les personnels des structures d'accueil du public (missions locales, ANPE³⁹, CCAS⁴⁰, instructeurs RMI, assistantes sociales de secteur, associations caritatives..) à la problématique de l'illettrisme et les informe de ce que propose LUTILEA afin que ces derniers puissent orienter les publics repérés en difficulté de lecture et d'écriture,
- elle constitue, anime et forme un réseau de bénévoles,
- elle reçoit le public qui lui est adressé par les structures d'accueil et analyse individuellement les besoins de chacune des personnes,
- elle participe à la construction de leur parcours de formation et les oriente pour le réaliser soit vers un réseau de bénévoles qu'elle anime, soit vers un organisme de formation (le coût des actions de formation étant pris en charge par le contrat de plan).

D'autres collectivités locales, à l'instar de la Saône-et-Loire, ont pris, elles aussi, le relais des crédits régionaux pour financer l'animation de la lutte contre l'illettrisme mais ces initiatives restent ponctuelles. Le Département de l'Yonne a ainsi été à l'initiative de la création de deux structures de repérage et d'orientation des personnes en situation d'illettrisme mais l'ensemble du territoire n'est pas encore couvert. Quant aux conseils généraux de la Côte d'Or et de la Nièvre, même s'ils interviennent dans cette lutte, leur action n'est pas structurante. Ils répondent aux sollicitations du terrain mais n'insufflent pas de dynamique là où celle-ci est absente.

En Côte d'Or, il existe trois points identifiés de lutte contre l'illettrisme :

- ACTI-LEC est portée par l'UDCCAS⁴¹ dont le champ d'action est concentré sur l'agglomération dijonnaise et est financée par les crédits du contrat de ville, du Conseil général au titre du programme départemental d'insertion des 18-25 ans et des communes,
- la Mission locale de Beaune,
- la Mission locale des Marches de Bourgogne pour le Châtillonnais et Montbard.

Les autres zones du département ne sont pas couvertes...

Dans l'Yonne, les bassins d'emploi d'Auxerre, de Migennes-Joigny, d'Avallon-Tonnerre et récemment de Sens proposent des actions de lutte contre l'illettrisme. Là encore, les structures supports sont diverses (Union Départementale des Associations Familiales et réseaux d'accueil -missions locales et PAIO⁴²-) et les financements sont assurés majoritairement par le Conseil général de l'Yonne et les crédits des contrats de ville et des municipalités concernées.

Dans la Nièvre, le CCAS de Cosne-sur-Loire intervient sur ce bassin d'emploi et le reste du territoire est partiellement couvert par l'AFPLI (Association Familiale de Prévention et de Lutte contre l'Illettrisme) qui est basée à Nevers, mais assure grâce à un important réseau de bénévoles des actions de remédiation sur la Charité-sur-Loire, Château-Chinon, Varennes-Vauzelles, Saint-Amand en Puisaye, Clamecy et Imphy. L'AFPLI est essentiellement financée par le Conseil général.

³⁹ Agence nationale pour l'emploi

⁴⁰ Centre communal d'action sociale

⁴¹ Union départementale des centres communaux d'action sociale.

⁴² Permanence d'accueil, d'information et d'orientation

A titre comparatif et de façon très approximative afin d'illustrer l'impact des politiques de lutte contre l'illettrisme, les chiffres suivants peuvent être avancés : alors que tout porte à croire que le nombre de personnes en situation d'illettrisme est quasi identique dans les départements de la Saône-et-Loire et de la Côte d'Or, le nombre de personnes engagées dans un processus de remédiation varie du simple au quadruple (1 200 personnes ont été accueillies par le dispositif LUTILEA contre 300 en Côte d'Or)...

2. Les faiblesses des dispositifs de lutte contre l'illettrisme

a) L'absence de repérage systématique des publics en situation d'illettrisme

Dans un ouvrage intitulé « Combattre l'illettrisme », la formatrice Anne Vinérier⁴³ a analysé les aspirations et les projets des personnes qu'elle a rencontrées. Elle distingue trois types de public en fonction de leur demande de formation :

- les personnes qui ne formulent plus aucune requête, par honte et autodévalorisation ;
- celles qui n'osent pas entreprendre seules les démarches nécessaires, mais qui sont prêtes à entrer en formation si une personne les accompagne ;
- celles qui cherchent à apprendre lorsqu'elles prennent connaissance de l'existence de formations adaptées à leur niveau.

C'est-à-dire qu'il y a peu de demandes de formation spontanées et qu'il est nécessaire, non seulement de repérer les personnes en situation d'illettrisme mais aussi de les guider vers un apprentissage de la langue écrite. Ce repérage et cet accompagnement ne sont pas organisés en Bourgogne alors même qu'ils constituent la première et indispensable étape de la lutte contre l'illettrisme : aller vers les personnes et les accompagner vers un processus de remédiation.

Bien sûr, les structures de lutte contre l'illettrisme organisent, là où elles existent, des réunions de sensibilisation en direction des personnels de diverses administrations (missions locales, agences locales de l'ANPE, missions RMI, CCAS, travailleurs sociaux de secteurs...), mais ce travail est sans cesse à refaire car le turn-over des personnels est très fort. Il convient également de signaler que pour nombre de travailleurs sociaux confrontés à l'urgence de situations très dégradées, la lutte contre l'illettrisme passe après les problèmes de logement, de violence ou de santé... D'autre part, les différents responsables politiques et administratifs ne relaient pas encore assez au sein de leurs propres structures la nécessité de ce repérage. Ce sont eux qui doivent désormais être la cible prioritaire des actions de sensibilisation.

L'imperfection du repérage du public en situation d'illettrisme est également source de réelles difficultés de fonctionnement pour les structures : à titre d'exemple, le CESAM qui forme sur Dijon les personnes qui lui sont adressées par ACTI-LEC a demandé dans le cadre du CPER un conventionnement pour l'année 2001 pour un volume de 1 000 heures d'enseignement. 600 seulement ont été réalisées. L'estimation ou/et la mobilisation des relais ont été imparfaites et sont causes d'un exercice budgétaire déficitaire. Inversement, à Auxerre, le nombre de personnes susceptibles de s'engager a été sous-évalué (le « bouche à oreille » ayant bien fonctionné) et a entraîné l'établissement d'une liste d'attente.

b) Une offre de formation hétérogène et difficile à cerner

Constituée d'associations d'origine caritative (ATD Quart Monde), de bénévoles de la lutte contre l'illettrisme (AFPLI) ou bien encore d'associations ayant une mission plus générale d'insertion et

⁴³ Vinérier A., Combattre l'illettrisme. Permis de lire, permis de vivre. Guide pratique et méthodologique, L'Harmattan, 1994.

émanant d'un organisme municipal (MIDY), l'offre intègre des organismes de formation (associations recensées par la formation professionnelle comme le CESAM, l'IRFA⁴⁴) et des intervenants institutionnels (comme l'Education nationale à travers les GRETA⁴⁵). Ces structures sont en concurrence pour l'obtention des subventions et la captation des publics.

La typologie des opérateurs de la lutte contre l'illettrisme n'a jamais été réalisée (alors même qu'il s'agissait d'une des missions assignées aux Centres de ressources illettrisme). L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme a donc inscrit dans son programme de travail la réalisation avec l'AFPA⁴⁶ d'une cartographie des organismes de formation du secteur pour répondre aux besoins des commanditaires et du public sur l'offre de formation. Il conviendra de ne pas omettre les actions des associations caritatives, des bénévoles de la lutte contre l'illettrisme, des associations familiales et des associations d'insertion... En Bourgogne, c'est le CRRTEF⁴⁷ qui devrait être chargé de la réalisation de cette cartographie. Nombreux acteurs sont en attente de ce document (travailleurs sociaux des services d'insertion et de probation, de la polyvalence de secteurs, conseillers des missions RMI...).

c) L'équilibre fragile des structures associatives

Les petites associations, qui demeurent les structures les plus souples, sont aussi celles qui souffrent le plus. Elles ont chacune leur mode de fonctionnement et emploient des formateurs bénévoles ou salariés. Elles ne bénéficient pas des subventions consenties par l'Etat et le Conseil régional car elles ne sont pas recensées comme organismes de la formation professionnelle (elles peuvent toutefois être destinataires des crédits du Contrat de ville pour celles situées dans les grandes agglomérations). Mais la plupart du temps, elles doivent solliciter chaque année le Conseil général, les mairies... en espérant qu'ils continuent de les subventionner au même niveau. Le problème est encore accru dans les secteurs ruraux où les municipalités disposent de marges de manœuvre plus étroites. Certaines municipalités aident ces associations « en nature » en mettant gratuitement à leur disposition une salle de cours. D'autres, moins sensibles à la réalité de l'illettrisme, leur refusent même cet avantage...

Les bénévoles sont parfois taxés de manque de professionnalisme. Des actions de formation de formateurs et l'apparition de stages et de diplômes universitaires (DUFPA essentiellement) sont déjà venus compenser certains manques mais le bénévolat ne peut durer qu'un temps... Pour pouvoir capitaliser la formation, les associations doivent investir et embaucher des conseillers pédagogiques salariés (l'AFPLI par exemple, qui chaque année suit en moyenne 450 personnes avec l'aide de 250 bénévoles, salarie deux conseillères pédagogiques diplômées), qui relaient leur savoir-faire auprès des bénévoles et assurent une continuité dans les actions d'enseignement. Ce qui signifie qu'un bénévolat de qualité nécessite un investissement financier conséquent. Aucune action à coût zéro n'existe en la matière.

Il est à regretter que les bénévoles bénéficient de bien peu de reconnaissance pour le travail accompli et qu'ils souffrent du peu de moyens mis à leur disposition alors même qu'ils jouent un rôle important dans le dispositif de lutte contre l'illettrisme en Bourgogne.

d) La situation préoccupante des organismes de formation

Tous les acteurs de la formation sont dépendants en règle générale des subventions de l'Etat. Le renouveau hypothétique des financements (relativement limité en Bourgogne du fait de l'existence du contrat de Plan qui garantit la cohérence et la pérennité des financements Etat-Région) et leur

⁴⁴ Institut régional formation adultes

⁴⁵ Groupements d'ETablissements scolaires

⁴⁶ Association pour la formation professionnelle des adultes

⁴⁷ Centre de ressources régionales, travail, emploi, formation (qui remplace le Centre d'informations sur la formation en Bourgogne)

régularité problématique provoquent une grande précarité des formateurs salariés (depuis deux ans, en raison du passage des exercices budgétaires de l'année scolaire à l'année civile et de la réforme du code des marchés publics, les organismes de formations bourguignons ont dû interrompre des actions de remédiation pendant plusieurs mois faute de l'arrivée des crédits...).

Seules les heures d'enseignement accomplies sont rémunérées, ce qui rend les structures tributaires de l'assiduité et de l'inscription d'un nombre suffisant d'apprenants. Les emplois de formateur, très souvent tenus par des femmes et fréquemment en contrat à durée déterminée et à temps partiel, sont mal rémunérés du fait de la relative faiblesse de la rémunération horaire accordée par les financeurs (4.73 euros de l'heure par stagiaire). Ces conditions provoquent une rotation importante des personnels et rendent extrêmement difficile une politique de gestion des compétences. En effet, en l'absence de financements des actions en direction des personnes en situation d'illettrisme, les formateurs permanents intervenant dans ce secteur sont réorientés vers d'autres enseignements et ne se trouvent pas forcément disponibles au moment de la reprise de l'activité de lutte contre l'illettrisme. Le caractère peu pérenne et irrégulier des financements perturbe donc la capitalisation des savoir-faire et entrave les structures dans leur politique de formation d'enseignants salariés.

Les coûts des heures d'enseignement varient en outre du tout au tout selon les modalités d'organisation. Là encore, les territoires ruraux se trouvent pénalisés. En effet, il n'y existe pas ou peu d'organismes de formation. Il faut « faire venir » ponctuellement les organismes. Ceux-ci doivent prendre à leur charge les déplacements, la location éventuelle d'une salle pour une rémunération qui est conditionnée par le nombre de stagiaires effectifs. Or, en rural, la constitution de groupes de 10/12 personnes s'avère difficile et les effectifs oscillent le plus souvent autour de 6 à 8 personnes.

e) La complexité des financements

Les montages financiers, que doivent assurer les organismes, sont d'une incroyable complexité. C'est en effet le statut de la personne qui détermine le mode de financement des formations. Ainsi, les allocataires du RMI auront l'appui d'un financement Conseil général, un adulte immigré celui du Fonds d'action sociale, les jeunes bénéficieront du Trajet d'accès à l'emploi (programme TRACE), les personnes en quartier sensible du Contrat de ville...

Liste des principaux financeurs en Bourgogne (source DRTEFP de Bourgogne)

➡ Etat :

- fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (ministère du Travail – crédits déconcentrés à la DRTEFP),
 - crédits IRILL,
 - crédits contrat de plan,
 - EDDF (Engagement de développement de la formation),
- politique de la ville,
- autres ministères.

➡ Collectivités territoriales :

- Conseil régional (crédits contrat de plan),
- conseils généraux,
- villes.

➡ **Entreprises :**

- participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue (1,5 %),
- fonds d'assurance formation,
- fondations.

➡ **Fonds social européen :**

- objectif 3 (axe 2, mesure 2- 7 – publics marginaux : illettrisme et analphabétisme).

➡ **Autres :**

- FASILD : fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations (ancien FAS),
- CAF,
- Fondation,
- etc...

f) Le statut des stagiaires

Les agents en contact avec le public (missions locales, agences locales pour l'emploi) font le constat d'une réticence persistante des demandeurs d'emploi pour les stages de réapprentissage des savoirs de base, même quand ces formations constituent de manière flagrante un préalable indispensable à la recherche d'un emploi.

En effet, ces stages *ne donnent pas lieu à rémunération*, contrairement à la majorité des formations proposées aux demandeurs d'emploi. Est-il pour autant pertinent de réfléchir à un mode de rémunération de cette activité ? De par sa nature, elle ne s'y prête guère : les séances de remédiation se déroulent sur des plages relativement courtes. Il n'est en effet guère envisageable de réapprendre à lire et à écrire à des adultes -qui ont de surcroît connu et souffert de l'échec scolaire- pendant huit heures par jour, cinq jours par semaine. En outre, une telle mesure risquerait d'attirer des personnes sans réelle motivation.

Il serait par contre envisageable d'imaginer des « aides » au réapprentissage des savoirs de base. Les stagiaires pourraient être indemnisés de leurs frais de restauration, de garde d'enfants, de déplacement... En effet, la mobilité limitée des personnes en situation d'illettrisme constitue un réel frein à l'apprentissage. Très peu possèdent un véhicule personnel et en milieu rural où il faut au mieux se rendre au chef lieu de canton pour se former, des solutions alternatives pourraient être proposées. Lors des Etats généraux de l'insertion qui se sont déroulés dans l'Yonne, le Conseil général a avancé la possibilité de développer un service de « taxi social ».

L'offre de formation pourrait également être réorganisée et proposer des modules plus attractifs, alliant la mise en situation professionnelle et la formation aux savoirs de base.

Le « statut de l'apprenant » pose également problème en prison : les détenus suivant une scolarité ne sont pas rémunérés alors que ceux qui travaillent perçoivent une rétribution, qui, même modeste, leur permet d'améliorer le quotidien. Il est pourtant indispensable que dans l'objectif de leur réinsertion future, les personnes incarcérées en situation d'illettrisme (soit pour mémoire 33 % de la population carcérale) puissent entamer un processus de remédiation. Actuellement, pour lutter contre la concurrence entre ces activités, une expérience de bourse d'aide à la scolarité est développée à la maison d'arrêt de Dijon en partenariat avec le Secours catholique : une indemnité est accordée aux apprenants pour compenser le manque à gagner lié à l'exercice d'une activité professionnelle en prison. Mais là encore, il s'agit de mesures ponctuelles qui nécessiteraient d'être institutionnalisées.

g) L'illettrisme dans les entreprises

L'illettrisme dans les entreprises reste encore tabou. En effet, les personnes souffrant de cet handicap n'osent pas aborder ce problème ouvertement avec leurs employeurs. Alors même qu'une prise en charge financière au sein de l'entreprise serait possible au titre de la formation professionnelle continue, les salariés préfèrent se tourner vers les associations. Bien entendu, dans ces cas-là, les associations ne peuvent faire appel à un organisme de formation pour assurer la prestation en direction du salarié puisqu'il n'existe pas de possibilité de prise en charge financière. En outre, les contraintes horaires de ces personnes sont très fortes (obligatoirement en dehors des heures de travail) et ne sont pas compatibles avec les plannings proposés par les organismes de formation. Le recours à des bénévoles est donc souvent nécessaire.

Reste à rappeler que les disparités d'accès à la formation entre diplômés et non diplômés demeurent fortes. Entre janvier 1999 et février 2000, la moitié des cadres et la moitié des professions intermédiaires ont suivi une formation professionnelle financée par l'employeur, contre seulement un ouvrier qualifié sur cinq et un ouvrier non qualifié sur huit...⁴⁸

Par ailleurs, dans les pratiques professionnelles, les aménagements confortant le contournement de l'écrit semblent fréquents. Les messages essentiels sont transmis oralement. L'ergonomie permet aussi que les tâches soient aménagées selon les capacités des personnes. Les livres de consignes, les procédures, les notices connaissent des simplifications efficaces sous forme d'affiches utilisant des pictogrammes, des autocollants, des jeux de symboles ou de couleurs.

Ainsi, le laboratoire LEAD⁴⁹ de l'université de Bourgogne, à travers les diplômés préparés, accompagne des entreprises dans cette démarche. A titre d'exemple, suite à l'obligation de certification exigée pour des raisons de sécurité pour tous les conducteurs de grue, le laboratoire a réussi à amener les grutiers à « lire » et à comprendre les tableaux de charge alors même que 30 à 70 % (le pourcentage variait selon les régions) d'entre eux se trouvaient en situation d'illettrisme... Actuellement, une étudiante du DESS⁵⁰ ingénierie des apprentissages en formation professionnelle travaille sur la problématique des conducteurs de fours en ciment : il s'agit de les aider à comprendre les relations existant entre les paramètres à l'écran et les phénomènes chimiques.

Le recours à l'ergonomie, même s'il permet de parer à l'urgence en évitant d'exclure du monde du travail les personnes les moins qualifiées ne peut être jugé pour autant satisfaisant. En effet, les salariés concernés conservent un lourd handicap et risquent d'être à nouveau confrontés à des difficultés importantes d'adaptation qui surviendront inévitablement au moment d'une nouvelle organisation de travail, du développement de nouvelles technologies ou d'un licenciement...

Enfin ce sont, avant tout, les situations de crise qui semblent conduire une entreprise ou une collectivité à se pencher sur le problème de qualification de son personnel. Il y a quelques années, une importante collectivité locale de la région s'est trouvée confrontée à un problème de promotion sociale de ses agents. En effet, d'excellents professionnels des services d'entretien échouaient systématiquement aux concours qui leur auraient permis d'accéder à une meilleure rémunération. Le service du personnel a souhaité remédier à ce problème et a pour cela contacté le laboratoire LEAD, qui a élaboré un questionnaire non transparent à destination de tous les personnels municipaux (le prétexte d'une enquête statistique sur la formation avait été retenu). Cinq cents personnes ont été détectées en difficulté de lecture ou de calcul. A la suite de ce repérage, le service du personnel a donc proposé à toutes les personnes en difficulté une remise à niveau personnelle et sur mesure. A aucun moment le terme d'illettrisme n'a été employé. Au total, ce sont cent quarante personnes qui ont bénéficié, sur la base du volontariat, d'une formation aux savoirs de base.

⁴⁸ Liaisons sociales, n°30/2001

⁴⁹ Laboratoire d'études des acquisitions et du développement à la faculté des sciences de Dijon

⁵⁰ Diplôme d'études supérieures spécialisées

L'entreprise SEB a mené une démarche comparable au moment où elle a fait le choix de modifier l'organisation de sa production et de mettre en place l'auto contrôle.

Ces actions exemplaires témoignent de la réalité du problème de l'illettrisme dans les entreprises tout comme les difficultés rencontrées par les centres de formation professionnels. La majorité d'entre eux sont actuellement à la recherche de solutions : à Nevers, ce sont cinq bénévoles de l'AFPLI qui tiennent une permanence au centre d'apprentissage. Le CIFA⁵¹ d'Auxerre a engagé des processus de remédiation intéressants. En effet, sur les quelques 1 300 apprentis accueillis chaque année par cet établissement une quarantaine sont repérés en grandes difficultés. Ces jeunes doivent surmonter des obstacles à la fois personnels (dignité, regard de l'autre...) et pratiques (ils travaillent et doivent donc se dégager des plages horaires suffisantes, avoir un moyen de locomotion...) pour s'engager dans une démarche de formation aux savoirs de base.

Le Conseil général de l'Yonne finançait jusqu'en 2000 le recours à des ateliers personnalisés : les apprentis pouvaient alors s'y rendre de deux à quatre heures par semaine. Cette subvention n'a pas été reconduite et désormais le coût de ces ateliers (à savoir 11.43 euros de l'heure) est à la charge de l'apprenti. Face à cette situation et dans le cadre de sa démarche qualité financée par le Conseil régional, la direction de l'établissement et l'équipe pédagogique ont décidé d'intensifier leurs efforts en direction des jeunes en situation d'illettrisme : des heures de soutien sur mesure leur sont proposées sur la base du volontariat après les cours, durant les périodes de stages au centre. Les efforts des jeunes qui entreprennent ce type d'actions sont valorisés, un dispositif de tutorat est également en phase d'expérimentation (il s'agit « d'attacher » à chaque jeune en difficulté un « bon » élève afin que ce dernier assure la fonction de « répétiteur » auprès de lui).

h) L'insuffisante coordination des acteurs

L'organisation des Journées d'Appel et de Préparation à la Défense offre un exemple de ce manque de coordination. Les jeunes repérés en situation d'illettrisme à l'issue des tests sont reçus en entretien individuel par des personnels du bureau du service national. Le but de cet entretien est d'obtenir l'autorisation du jeune pour que ses difficultés en lecture et en écriture soient signalées soit à l'Inspection Académique si le jeune est encore scolarisé (c'est le cas de 70 % des jeunes repérés en difficulté), soit auprès des missions locales si le jeune est entré dans la vie active ou est à la recherche d'un emploi. Seul un jeune sur quatre accepte que ses coordonnées soient communiquées. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour expliquer un taux d'acceptation si relatif :

- tout d'abord, les personnes en charge de la conduite de l'entretien (qu'il s'agisse de militaires ou de fonctionnaires civils) n'ont pas l'habitude d'être confrontées à ce type de public et ne sont pas formées à cet exercice. Or, il s'agit d'un moment crucial où le jeune doit être amené à prendre conscience de ses lacunes et amorcer une réflexion sur la nécessité de les combler. Des efforts sont toutefois actuellement engagés pour remédier à cette situation : un programme de formation en direction des personnels est à l'étude. Une expérience novatrice est conduite dans la Nièvre où ce sont des bénévoles de l'AFPLI qui conduisent les entretiens individuels. Ils leur est plus facile de convaincre les jeunes car ils les connaissent bien et sont aussi en mesure de leur parler concrètement des démarches qu'il conviendrait d'entreprendre.

- en outre et surtout, les personnels conduisant les entretiens sont confrontés au manque de coordination caractérisant les dispositifs de lutte contre l'illettrisme. En effet, bien souvent ils n'ont aucune connaissance des acteurs qui interviennent dans ce secteur et sont dans l'impossibilité de présenter aux jeunes ce qui pourra être entrepris pour eux et dans quel cadre. Or, bien souvent, les jeunes en échec scolaire et/ou en difficulté d'insertion ont une image très négative de l'institution Education nationale et/ou des missions locales. Par ailleurs, aucun retour sur le devenir de ces jeunes

⁵¹ Centre interprofessionnel de formation des apprentis

n'est adressé au bureau du service national : nul ne sait si suite à leur signalement une action de formation a pu être engagée. Apparemment, l'Éducation nationale se contente pour sa part de classer les bulletins de signalement... Il était pourtant prévu par la loi que les préfetures organisent cette indispensable coordination mais depuis 1999, seulement deux réunions (une à Nevers, l'autre à Auxerre) ont été organisées et n'ont d'ailleurs pas été suivies d'effets... Cette absence totale de coordination au niveau départemental nuit gravement à l'efficacité du dispositif.

3. Les atouts de la lutte contre l'illettrisme en Bourgogne

a) La professionnalisation en marche...

- Le développement de véritables stratégies de lutte contre l'illettrisme : certaines institutions s'y sont attachées. C'est le cas de l'administration pénitentiaire depuis 1994. Le ministère de la Justice ne pouvait en effet se tenir à l'écart de cette politique car d'une part, comme il a été indiqué, plus d'un tiers des personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire s'avèrent touchées par ce grave handicap et d'autre part, parce qu'en prison plus encore qu'à l'extérieur, l'illettrisme est source d'exclusion⁵². En détention, l'écrit est quasi-indispensable pour maintenir le lien avec l'extérieur, avec les familles, pour formuler des demandes (de soin, de visite, de travail...) et pour exercer les droits les plus divers. La lutte contre l'illettrisme en prison joue ainsi deux rôles. Élément essentiel pour assurer des conditions humaines de détention, conformes notamment aux règles posées par le Conseil de l'Europe, elle exerce également une réelle fonction de préparation à la sortie, et donc de prévention de la récidive. Dans un monde aussi complexe et exigeant que le nôtre, un sortant de prison qui ne maîtrise pas la communication par l'écrit, sera de fait tenu à l'écart de toute insertion sociale et professionnelle durable.

La direction de l'administration pénitentiaire a donc décidé en 1994 d'expérimenter un repérage systématique des personnes illettrées dans une dizaine de maisons d'arrêt, mais il n'était pas question de s'en tenir à une simple mesure du phénomène. L'objectif était, et demeure, que le repérage soit simultanément accompagné par des actions pédagogiques de qualité, répondant à une demande d'enseignement accrue de la part des détenus.

C'est ainsi un dispositif complet de lutte contre l'illettrisme que l'administration pénitentiaire a développé, et qui est aujourd'hui l'une des mesures prioritaires d'accompagnement du programme pluriannuel pour la Justice. Conçue avec l'assistance du professeur Bentolila et son équipe universitaire, développée par le conseiller pédagogique de l'administration pénitentiaire et l'active participation des enseignants de l'Éducation nationale en milieu pénitentiaire, la politique de repérage et d'intervention fonctionne maintenant depuis 7 ans.

Tous les établissements ont été équipés d'outils pédagogiques performants (notamment informatiques et audiovisuels), mais aussi d'ateliers d'écriture, de découverte de la littérature classique et de la poésie... Les enseignants ont tous reçu des formations spécifiques. Ils se placent dans une attitude de recherche permanente et adoptent une approche très pragmatique, car ils savent que l'illettrisme est un problème complexe pour lequel il n'existe pas de solution miracle.

Devant la réticence de certains détenus à engager une action de formation aux savoirs de base, les enseignants multiplient les portes d'entrée pour les amener à ressentir progressivement et par eux-mêmes la nécessité ou le désir de réapprendre : ils développent ainsi « des activités leurres » comme l'infographie, l'utilisation d'outils audiovisuels, des ateliers code de la route...

⁵² La lutte contre l'illettrisme en milieu pénitentiaire, Direction de l'administration pénitentiaire, Travaux et documents n° 51, service de la communication, des études et des relations internationales, 1997

L'enseignement en milieu carcéral est pourtant soumis à de fortes contraintes : il entre en concurrence avec l'exercice d'une activité salariée, mais surtout il est limité à la durée d'incarcération du détenu. Celle-ci se situe en moyenne entre trois et quatre mois, or il est impossible d'apprendre à lire pendant ce laps de temps. Des études ont montré que 500 heures d'apprentissage étaient généralement nécessaires pour être autonome en lecture. Malgré ces contraintes, des résultats encourageants témoignent de la pertinence des efforts entrepris. Ainsi pour l'année 2000, sur l'ensemble de la compétence géographique de l'unité pédagogique Bourgogne Franche-Comté et Champagne-Ardenne, 110 détenus ont obtenu le CFG⁵³.

L'expérience menée en milieu carcéral a contribué à confirmer l'importance du phénomène de l'illettrisme en prison. Mais elle facilite aussi grandement l'accès aux formations des personnes détenues jusque là très démunies. Elle démontre également que l'on peut apprendre ou réapprendre des savoirs de base pendant le temps d'incarcération même s'il est court, et particulièrement dans le domaine de l'écrit. Le parcours en formation de détenus atteste aujourd'hui qu'un apprentissage est toujours possible même après plusieurs années de blocage et d'échec.

- La création d'outils pédagogiques nombreux qui restent cependant à partager : comme le remarque à juste titre Marie-Thérèse Geffroy dans son rapport, la question des outils pédagogiques paraît à la fois secondaire et importante. Secondaire parce que l'illettrisme n'est pas seulement l'absence d'une technique de lecture et d'écriture mais la manifestation d'un problème de communication plus global, et que le remède ne peut pas être simplement technique. Importante pourtant car l'outil aide le formateur à créer les conditions de l'apprentissage, lesquelles doivent être radicalement différentes de celles de l'école qui a souvent été un échec.

Les services pénitentiaires ne sont pas les seuls à produire de nouveaux outils pédagogiques adaptés aux jeunes et aux adultes en situation d'illettrisme. C'est le cas de nombreuses associations de lutte contre l'illettrisme comme ACTI-LEC notamment. Parallèlement des structures diverses sont à la recherche d'outils spécifiques. Ainsi, l'École des voyageurs cherche à intéresser les 10-15 ans pour lesquels l'Education nationale ne propose pas d'outils adéquats. Les services pénitentiaires seraient par contre en mesure de partager avec cette école les outils qu'ils ont développés pour les mineurs incarcérés. Même remarque pour la délégation départementale de Côte d'Or de la Croix Rouge qui souhaite engager des actions de lutte contre l'illettrisme avec l'appui de bénévoles sur le territoire côte d'orient non couvert par les dispositifs actuels et qui est à la recherche d'outils... que pourrait lui fournir ACTI-LEC.

- Des diplômes universitaires et un laboratoire de recherche : il existe à la Faculté des sciences de l'Université de Bourgogne un laboratoire d'Etudes des Acquisitions et du Développement qui consacre une part importante de ses travaux de recherche à la problématique de l'illettrisme. En outre, deux diplômes s'adressent directement aux acteurs de terrain : il s'agit du DUFAA⁵⁴ en cours d'homologation « licence professionnelle » (avec une option lutte contre l'illettrisme et une option apprentissage en milieu professionnel), et du DESS ingénierie des apprentissages en formation professionnelle. Ces diplômes contribuent à professionnaliser les acteurs de la lutte contre l'illettrisme en Bourgogne.

b) Des réseaux associatifs et de bénévoles importants

Sur le territoire bourguignon, des centaines de bénévoles se sont investis dans la lutte contre l'illettrisme. Ils jouent plutôt un rôle de premier repérage, puis de démarrage d'une formation en tête-à-tête avant l'entrée dans un organisme de formation, souvent redoutée dans un premier temps. Les formateurs aux compétences plus professionnalisées peuvent alors prendre le relais, éventuellement avec un accompagnement et un suivi assurés par un bénévole. Mais il arrive aussi que les bénévoles

⁵³ Certificat de formation générale

⁵⁴ Diplôme Universitaire de Formateur à l'Aide aux Apprentissages

assument l'intégralité d'un processus de remédiation : c'est le cas en milieu rural où les organismes de formation ne souhaitent pas intervenir en raison de la faiblesse de la rémunération. C'est encore le cas quand la personne en situation d'illettrisme a des contraintes horaires incompatibles avec les plannings proposés par les organismes de formation. Ce sont encore eux qui prennent le relais, quand faute de financements suffisants, toutes les actions de formation dispensées par des professionnels sont interrompues...

Chaque structure engagée dans la lutte contre l'illettrisme a exprimé la facilité à mobiliser les bénévoles autour de la problématique de l'illettrisme. Il convient donc d'utiliser au mieux ces énergies. La compétence en formation n'est en rien liée au statut du formateur (salaire ou bénévole). Elle s'acquiert au moyen d'une formation spécifique solide, théorique, méthodologique et pratique, incluant des approches en psychologie ainsi qu'en pédagogie et didactique des domaines des savoirs de base (écouter, parler, lire, écrire, raisonner, calculer, appréhender les repères dans le temps et dans l'espace). Intervenir auprès de personnes en situation d'illettrisme est un métier à part entière. D'autant plus difficile que les personnes concernées ont déjà connu, peu ou prou, des périodes d'apprentissage douloureuses. Il convient donc, de pouvoir identifier à la fois leurs savoirs et leurs lacunes mais aussi les causes de blocages, la nature des difficultés rencontrées, et de mettre en œuvre les démarches et les méthodes opportunes pour que le fil de l'apprentissage se renoue. Les bénévoles, au même titre que les formateurs salariés, peuvent maîtriser ces compétences. Ils doivent cependant pour cela avoir accès à la formation, même si cette formation représente un coût important.

IV. PROPOSITIONS

La prise de conscience d'une situation d'illettrisme peut intervenir à n'importe quel âge de la vie. Cependant pour prévenir la survenue d'un tel handicap, c'est dès le plus jeune âge qu'il convient d'intervenir. C'est pourquoi, dans ses propositions, le CESR a souhaité insister sur la prévention de l'échec scolaire sans pour autant négliger les remédiations possibles tout au long de la vie.

« Constatant le rapport étroit existant entre illettrisme et le couple pauvreté/exclusion, le CESR souligne qu'une politique plus volontariste de lutte contre la pauvreté et l'exclusion serait un élément déterminant dans le combat contre l'illettrisme ».

1. Prévenir l'échec scolaire

En préambule, il convient d'énoncer le principe suivant : il faut toujours conserver un regard positif sur chacun des élèves et rechercher les points forts à partir desquels il est possible de bâtir une réussite, même dans les cas apparemment les plus désespérés.

Tous les enfants veulent réussir, aucun n'a le projet d'être un élève en difficulté, voire un « mauvais » élève. Mais cette affirmation impose deux préalables : il faut d'une part, que ses parents aient eux-mêmes une attitude positive vis-à-vis de l'école et que, d'autre part, les contacts avec l'environnement familial de l'enfant aient été suffisamment riches pour qu'il puisse se familiariser avec le langage et développer les outils cognitifs nécessaires aux apprentissages.

► Travailler avec les familles

Il convient de mettre au cœur de toutes les initiatives engagées dans le domaine de la prévention de l'échec scolaire la volonté de restaurer une parentalité réaffirmée.

Ainsi, *l'accompagnement scolaire* doit viser la restauration d'une parentalité ordinaire et permettre de façon globale le suivi et le soutien précoces des enfants en difficultés.

Les parenthèses, à l'image de l'expérience conduite par la Confédération syndicale des familles aux Grésilles (Côte d'Or) sont des lieux privilégiés d'échange autour du livre entre parents et enfants, créés le plus souvent sur l'initiative d'associations familiales en partenariat avec les bibliothèques municipales. L'objectif de ces structures est d'enrichir l'apport linguistique et culturel des familles qui ont peu de rapports avec l'écrit, mais aussi de revaloriser le rôle des parents dans le processus éducatif des enfants. Ces initiatives, partout où elles se développent, doivent recevoir le soutien des collectivités locales et de l'Education nationale.

Il existe actuellement six *pré-écoles* en France nées de l'initiative d'ATD Quart Monde mais aucune en Bourgogne. L'objectif de ces structures n'est pas de remplacer les parents mais plutôt de leur révéler à eux-mêmes leur capacité et leur responsabilité dans le développement des tout-petits, de les aider à jouer leur rôle de premier éducateur, mais aussi de tisser les liens préalables à l'exercice d'un réel partenariat avec les acteurs sociaux (PMI⁵⁵, écoles maternelles, centres de la petite enfance...).

Les moments de pré-école familiale sont des moments *d'activité ludique et langagière* durant lesquels s'affermir une relation positive parents-enfants, qui permet aux tout-petits, à travers les jeux, les livres, d'accéder aux apprentissages de base préalables à toutes les acquisitions futures dès l'entrée à l'école maternelle. Les enseignants constatent qu'un passage à la pré-école rend les enfants plus ouverts et plus entreprenants, et qu'il favorise le dialogue entre les parents et l'école.

⁵⁵ Protection Maternelle Infantile

Ce concept de *pré-école* peut être repris par d'autres associations ou encore être porté et encouragé par l'Education nationale elle-même. Le projet d'école parents-enfants que souhaite voir prochainement aboutir le directeur de l'Ecole des Voyageurs se rapproche de la philosophie de cette action.

➤ Offrir à tous les enfants la possibilité de se familiariser avec le langage et de développer les outils cognitifs nécessaires aux apprentissages.

Il serait bon de développer les possibilités de *scolarisation dès deux ans*, notamment dans l'Yonne qui accuse un sérieux retard dans ce domaine alors même qu'elle est plus particulièrement touchée par l'échec scolaire.

Un travail de sensibilisation des familles en milieu rural ou dans les milieux sociaux défavorisés mené par le service de PMI pourrait accompagner le développement des maternelles pour inciter les familles à y inscrire leurs enfants.

La *formation des assistantes maternelles (initiale et continue)*, dispensée par les conseils généraux, doit insister sur l'importance du langage dans le développement de l'enfant et la nécessité de lui parler, de lui expliquer, de lui conter des histoires...

➤ Améliorer la détection et coordonner la prise en charge des troubles du langage

En tout premier lieu, une *formation à la problématique de la dyslexie et des troubles du langage* doit être dispensée aux futurs enseignants dans les IUFM⁵⁶.

Dans un second temps, afin d'assurer dès la maternelle le dépistage de ces difficultés, le CESR préconise que, par une convention entre les conseils généraux et l'Education nationale, se constitue, autour de chaque périmètre scolaire et avec la collaboration des médecins de PMI, de la médecine scolaire et des spécialistes des troubles du langage, *une offre de diagnostic permanente des troubles de l'expression orale*. Les parents des enfants en classe maternelle alertés par les maîtres pourraient s'adresser à ces centres de diagnostic.

En milieu rural, le *nombre d'orthophonistes est parfois insuffisant* pour faire face aux besoins de la population.

➤ Individualiser les besoins

Comme le préconise le recteur Philippe Joutard dans son rapport sur l'évolution du collège⁵⁷, il faut individualiser au maximum les parcours des élèves, et plus encore pour ceux qui ont des difficultés avec l'institution scolaire.

⁵⁶ Institut universitaire de formation des maîtres

⁵⁷ Joutard P. Rapport sur l'évolution du collège, La Documentation Française, 2001.

A la fin du CE2, il convient d'utiliser davantage les résultats des évaluations menées en début d'année pour bien identifier les enfants qui ont déjà pris du retard, et par un projet pédagogique personnalisé les aider à le rattraper. Il est envisageable d'étendre ces pratiques d'évaluation à chaque début et fin de cycle.

Il serait bon d'avoir « plus de maîtres que de classes », à condition que ces maîtres en rapport avec leurs collègues aient en responsabilité le rattrapage des élèves en retard (sans bien entendu former une classe à part). Il est également essentiel que le nombre d'enfants par classe, surtout dans les plus petites, reste au plus égal à 20 afin que les enseignants puissent détecter et suivre les élèves en difficulté le plus tôt possible.

Concernant les RASED, leur fonctionnement souffre d'une insuffisance de moyens (équipes incomplètes, manque de psychologues ou de rééducateurs, disponibilité, mobilité voire crédits insuffisants). Il serait bon de revaloriser leurs actions et de les doter de moyens en conséquence.

Individualiser les besoins des élèves ne veut pas dire établir des groupes de niveaux mais plutôt par exemple pratiquer le travail en petits groupes en faisant appel aux connaissances et à l'appui des élèves les plus « avancés ». La parole du camarade « sonne » parfois mieux... Les enseignants doivent lutter contre les pratiques stigmatisantes et ségrégatives, miser sur l'émulation tout en encourageant le partage et la solidarité.

➤ Etablir une continuité tout au long de la scolarité

Il faut veiller à ne pas accentuer la rupture entre école maternelle et élémentaire qui obéissent à deux logiques différentes. Certains enfants perdent pied, n'arrivant pas à passer d'une logique à l'autre. Même chose au moment du passage de l'école primaire au collège.

Les enseignants doivent pour cela apprendre à travailler en équipe afin de permettre un suivi individuel des élèves les plus en difficulté. La stabilité des équipes pédagogiques concourt également à la réalisation de cet objectif.

Pour favoriser ce travail d'équipe et du même coup valider et valoriser les acquis de chacun des élèves, la généralisation de l'utilisation d'un carnet de parcours (à l'image d'un carnet de compétences), propriété de l'élève et qui le suivrait tout au long de sa scolarité, serait peut-être pertinent.

➤ Une pédagogie réinventée

Il n'existe pas de méthode miracle (méthode globale, syllabique, mixte...). Certains faits sont toutefois avérés : l'enfant apprend mieux à lire si les supports utilisés lui parlent de son quotidien. Il faut donc rendre les apprentissages les plus concrets possibles afin de susciter l'envie d'apprendre (ce qui n'enlève rien à leur exigence). L'AFL⁵⁸ défend l'idée d'une pédagogie de l'immersion : l'enfant doit apprendre à lire et à écrire comme il a appris à parler... L'Éducation nationale pourrait s'ouvrir davantage à l'innovation pédagogique.

⁵⁸ Association Française pour la Lecture

➔ Garantir des apports culturels suffisants

Déjà recommandé en 1987 et 1992, le Conseil économique et social, bien que constatant de grandes avancées dans ce domaine, rappelle que l'Education nationale, les acteurs associatifs, les élus locaux doivent veiller à ce que tous les enfants aient un accès suffisant à la culture. L'organisation de classes de découverte, l'ouverture de l'école aux associations culturelles (théâtre, musique, danse, contes, ateliers d'écriture...) dans les temps scolaires ou périscolaires, participent à l'ouverture d'esprit préalable à toute soif d'apprendre.

Ces actions ne peuvent être renforcées que si elles s'accompagnent d'une volonté politique et de moyens financiers, notamment en provenance des structures intercommunales. Le Conseil régional dans le cadre du dispositif « Cœurs de Territoire » pourrait inciter à la prise en considération systématique de ces actions.

➔ L'enjeu de la formation initiale des maîtres

Les enseignants vont connaître un très fort taux de renouvellement dans les quinze années à venir. Parallèlement, l'évolution sociologique de la profession est très forte : elle se féminise (avec pour conséquence principale l'augmentation des demandes de temps partiel – il n'est pas inutile de rappeler que ces aménagements doivent impérativement se faire en pénalisant le moins possible le suivi des enfants) et le recrutement se fait de moins en moins dans les classes « populaires » (les enseignants risquent d'être de plus en plus éloignés des réalités auxquelles ils vont être confrontés, l'empathie pour les enfants des classes défavorisées pouvant alors être moins forte).

L'enjeu de la formation initiale dans ce cadre est essentiel. Aujourd'hui, elle consiste encore principalement en des remises à niveau disciplinaire et s'attache surtout aux contenus. Il conviendrait « d'inverser la vapeur » et de redonner toute son importance à la pédagogie, à la connaissance des difficultés d'apprentissage, des troubles du langage, des publics spécifiques (« enfants du voyage », élèves dyslexiques, ZEP...), ainsi qu'au travail d'équipe et à la vie relationnelle dans et hors de l'établissement.

La formation continue (limitée à 36 semaines pendant la carrière et représentant en moyenne 4 jours de formation par maître et par an) pourrait servir de levier pour traiter certaines problématiques et favoriser le décroisement et le travail en équipe. Ainsi, des formations organisées dans ce but pour l'ensemble des enseignants d'un groupe scolaire permettraient à tous d'avoir des outils communs d'analyse et de développer des pratiques professionnelles nouvelles.

2. Impulser en tous points du territoire une réelle dynamique à la lutte contre l'illettrisme afin de garantir une égalité d'accès aux savoirs de base

La loi contre les exclusions a fait de la lutte contre l'illettrisme une priorité nationale. Le Conseil économique et social régional considère qu'il s'agit d'une forte priorité régionale qui ne doit pas seulement viser l'accès à l'emploi mais aussi rechercher une meilleure autonomie sociale.

➔ A ce titre, le Conseil régional pourrait revoir ses modalités d'intervention :

- dans le cadre de la révision du Contrat de Plan Etat-Région à mi-parcours :

* Pour permettre d'assurer un équilibre financier aux actions conduites notamment en milieu rural il est indispensable de restaurer des modalités de financement (paiement heure/groupe, forfaitaire annuel...) qui garantissent la pérennité des actions.

Ces types de paiement pourraient être étendus aux actions engagées sur des territoires jusqu'alors non couverts. En effet, il faut du temps pour que les différents partenaires intègrent dans leurs pratiques professionnelles le repérage et l'orientation systématique du public en situation d'illettrisme, et pour que le « bouche-à-oreille » fonctionne et réussisse à vaincre les appréhensions des apprenants.

Ces systèmes permettraient également aux organismes de formation de développer une politique de gestion des compétences des salariés.

En outre, d'un point de vue strictement pédagogique, la constitution de groupes de 10-12 adultes pose des problèmes de remédiation évidents quand tous ont des niveaux différents.

* Des heures de concertation nécessaires pourraient également être financées par le biais du CPER.

En effet, le travail de coordination des différents partenaires est essentiel. Le formateur salarié doit pouvoir discuter des progrès de chacun, échanger sur ce thème avec d'autres collègues ou avec des bénévoles qui suivent les apprenants, avec les travailleurs sociaux... Des formateurs interviennent par exemple au sein d'ateliers de centres communaux d'action sociale pour toucher les publics réticents. Aucune rémunération n'est prévue pour l'exercice de ces activités.

* Tous les organismes de formation auditionnés ont fait part de leur souhait de pouvoir conventionner avec l'Etat et la Région sur plusieurs années.

En effet, ils souffrent du manque de régularité des appels d'offres et de la précarité dans laquelle les plonge le renouvellement hypothétique des financements (même si le cadre du CPER est de six années). Les principes de la comptabilité publique (en particulier celui de l'annualité budgétaire) s'opposent à la réalisation de ce vœu. Toutefois, le législateur pourrait assouplir ce principe dans le cadre de la pluriannualité des engagements (présente aujourd'hui dans nombres de procédures contractuelles : politique de la ville, des pays...). Cet assouplissement, qui s'inscrit d'ailleurs en conformité avec la volonté de conduire une politique cohérente, apporterait une bouffée d'oxygène importante aux organismes de formation mais aussi aux associations.

Il représenterait en outre l'avantage de moins « instrumentaliser » les associations : souvent celles-ci deviennent en effet de simples gestionnaires de service public et renoncent à toute activité militante pour préserver les subventions qui leur permettent de rémunérer leurs personnels permanents. Le fait de pouvoir contractualiser sur plusieurs années les autoriserait à plus de liberté et de prise d'initiatives.

- dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire :

* le Conseil régional pourrait encourager un « réflexe illettrisme » en étant plus incitatif sur les territoires non couverts par des actions de lutte contre l'illettrisme ou couverts uniquement par l'action d'associations. Il n'est pas juste en effet qu'aujourd'hui des associations rendent ce service à la population sans moyen ni reconnaissance (les bénévoles doivent se former, utilisent des outils pédagogiques qu'ils payent, se déplacent à leurs frais...).

La politique « *Cœurs de territoire* » peut proposer une aide financière au fonctionnement et/ou à la mise en place d'une structure associative, qui assure de fait ou assurerait l'orientation voire la formation des publics en situation d'illettrisme.

Il va sans dire que les élus et les partenaires institutionnels locaux doivent préalablement s'organiser pour mettre en place cette politique sur leur territoire.

Dans la politique « *Cœurs de Villages* », le Conseil régional aide des communes à rénover des locaux destinés à la population. Il serait possible dans ce cadre d'inclure une disposition à la convention-cadre stipulant que la commune s'engage à mettre gratuitement un local adapté à disposition des organismes de formation ou des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre l'illettrisme.

De plus, la lutte contre l'illettrisme est un problème incontournable auquel il convient d'apporter des solutions qui concourront à répondre aux besoins de formation de demain. En effet, l'allongement de l'espérance de vie, la mise en place de l'APA⁵⁹ et le vieillissement de la population bourguignonne, y compris et surtout en milieu rural, font et vont faire émerger de nouveaux besoins. Des services de proximité vont être appelés à se développer fortement, or les auxiliaires de vie, les aides à domicile, les personnes agréées au titre du placement familial et qui accueillent des personnes âgées ou handicapées, manquent déjà...

Pourquoi ne pas penser que les personnes en situation d'illettrisme d'aujourd'hui seront parmi les personnes ressources de demain, pourquoi ne pas construire avec elles des parcours d'insertion et des politiques de qualification en ce sens ? Pourquoi encore une fois ne pas intégrer ces projets ambitieux aux Chartes des Pays ? Trop souvent la mise en place de cette nouvelle organisation administrative se fait sans associer réellement les acteurs d'insertion et les travailleurs sociaux. Or, le développement économique et social des territoires peut-il être atteint en laissant sur le bord de la route, 10 à 15 % de leur population ?

Enfin, les efforts engagés par le Conseil régional en direction des centres d'apprentissage dans le cadre du plan qualité depuis l'année 2000 doivent être salués et poursuivis. Ils ont permis en effet à 27 établissements (sur 32 que compte la région) d'engager des mesures d'accompagnement à l'individualisation des parcours des apprentis.

Devant l'afflux des demandes de subventions émanant des centres de formation au titre du plan qualité et les résultats positifs enregistrés, l'effort financier doit être accru.

➤ Concernant la politique des conseils généraux en charge de nombreuses missions de solidarité :

Il serait bon qu'à l'exemple du département de la Saône-et-Loire, ils prennent une part structurante à la lutte contre l'illettrisme en finançant sur tous les territoires non-couverts une partie des postes d'animateurs de cette lutte.

⁵⁹ Allocation Personnalisée Autonomie

Enfin, afin de remédier au problème de mobilité des apprenants surtout prégnant en milieu rural, *l'idée de « taxis sociaux »* pourrait être approfondie : il serait peut-être possible, en lien avec les travailleurs sociaux de secteur et/ou dans une optique de mutualisation des moyens avec d'autres associations, d'organiser ce type de service à la population.

3. Améliorer le repérage et l'orientation

➤ L'accueil et l'orientation s'adressent soit à des personnes rencontrées dans des situations particulières (par exemple, lorsqu'elles recherchent un emploi), soit à un public plus dispersé. Il s'agit, pour les professionnels qui s'attachent à cette tâche d'identifier les difficultés et de proposer une démarche positive. Les missions locales, les permanences d'accueil, d'orientation et d'information pour les jeunes de seize à vingt-cinq ans, les agences locales pour l'emploi, les missions RMI, les circonscriptions d'action sociale, les centres communaux d'action sociale, les antennes associatives, doivent intégrer dans leur approche du public la préoccupation du repérage des situations d'illettrisme.

Il convient donc de sensibiliser et former en conséquence toutes les personnes en contact avec le public.

Des actions de formation « clé en main » pourraient être proposées : leur contenu pédagogique permettrait d'apprendre comment proposer une action de formation, comment argumenter, et comment se comporter pour réussir à convaincre des personnes qui ne sont pas spontanément attirées par la formation, ni même parfois conscientes de leurs difficultés.

Il s'agit *d'un travail de longue haleine* ne laissant aucun répit. En effet, le turn-over des professionnels et des bénévoles est relativement élevé et c'est sans relâche que ce travail doit être effectué. Nous avons par ailleurs été alertés par les difficultés à pourvoir certains postes de travailleurs sociaux en milieu rural. Il est nécessaire de revoir à la hausse les *quotas d'entrée d'assistants de services sociaux à l'IRTESS*⁶⁰ pour lutter contre cette pénurie et d'assouplir le statut de la fonction publique territoriale afin de rendre l'installation en milieu rural plus attractive. Enfin, faute de temps, les travailleurs font trop souvent « à la place » des personnes en situation d'illettrisme. Même si cette assistance évite la marginalisation et l'exclusion, elle peut limiter la motivation des apprenants.

La sensibilisation et la formation au repérage et à l'orientation n'incombent pas uniquement à la chargée de mission illettrisme ou aux structures en charge de la lutte contre cet handicap. *Elle doit être portée et relayée par les responsables politiques et administratifs* (qui eux-mêmes doivent être la cible privilégiée des actions de sensibilisation).

Il est également nécessaire de mettre à disposition de ces acteurs de terrain, *des outils simples et proches de leur pratique professionnelle* pour les aider à réaliser un repérage efficace et pertinent des situations d'illettrisme. Au plan local, ces outils pourraient être construits avec l'appui scientifique et technique du LEAD.

Enfin, il revient aux structures opérationnelles de lutte contre l'illettrisme de fournir à ces personnels l'information suffisante leur permettant d'orienter les personnes en situation d'illettrisme.

Reste que pour aborder le problème utilement, il faudrait pouvoir proposer immédiatement une solution, un contact. Or, il n'y en a pas toujours...

⁶⁰ Institut Régional supérieur du Travail Educatif et Social

➔ Au sein des entreprises et des fonctions publiques :

Reprenant le même constat que celui énoncé en 1992, un large travail de sensibilisation des chefs d'entreprise, des directeurs des ressources humaines, des organismes collecteurs des fonds destinés à la formation et des organismes de formation patronaux doit être mené sous l'impulsion de la chargée de mission illettrisme.

De nombreuses études montrent que ce sont les salariés les moins qualifiés qui bénéficient le moins d'heures de formation, et que lorsque l'entreprise évolue, s'adapte, ils sont les premières victimes des licenciements.

Les responsables doivent donc être convaincus de la réalité de la problématique de l'illettrisme et persuadés de leur intérêt à ne pas négliger la formation des moins qualifiés (diminution des risques de dysfonctionnement, gestion plus rapide des incidents de fabrication, baisse du nombre d'accidents du travail, élévation des exigences liées aux évolutions technologiques et organisationnelles...) afin de l'intégrer dans une démarche préventive.

Il y a là un terrain d'intervention à privilégier. De par sa nature, le CESR interpelle les partenaires sociaux et les décideurs pour, qu'à l'appui du travail de sensibilisation de la chargée de mission, ils engagent un effort conséquent en matière de prévention, de repérage et de lutte contre l'illettrisme sur le lieux de travail. Le plan de formation continue des entreprises est le moyen qui permettra d'agir efficacement.

Des outils devraient leur être proposés pour faciliter leur action et les accompagner dans leur démarche : une liste des organismes de formation auxquels les entreprises peuvent faire appel pourrait par exemple être tenue à leur disposition ; la chargée de mission illettrisme pourrait contribuer à diffuser les moyens de mobiliser des fonds publics pour financer ces actions afin de ne pas obérer de façon excessive les fonds de la formation professionnelle.

La formation professionnelle continue doit prioritairement bénéficier aux moins qualifiés. La dynamique des procédures de validation des acquis de l'expérience, dans le cadre de la loi de modernisation sociale, représente un atout supplémentaire qui peut faciliter l'engagement des salariés.

4. Convaincre et mobiliser les apprenants

L'illettrisme est une situation qui peut être ignorée ou laissée de côté par la personne concernée aussi longtemps que ses compétences lui permettent de vivre et de travailler sans être confrontée à des problèmes de lecture ou d'écriture. L'adoption de pratiques de contournement et de compensation, le recours à des solidarités familiales ou à des travailleurs sociaux rendent parfois sans réel intérêt tout processus d'apprentissage.

De surcroît, les formations aux savoirs de base ne donnent pas lieu à rémunération contrairement à la majorité des formations proposées aux demandeurs d'emploi.

Même s'il ne paraît pas forcément pertinent de réfléchir à un mode de rémunération de cette activité, il serait par contre envisageable d'imaginer des « aides » à l'apprentissage.

Les stagiaires pourraient être indemnisés de leurs frais de déplacement ou des frais occasionnés par la garde des enfants. De même en prison, une rémunération comparable à celle obtenue par le travail pourrait être institutionnalisée. En outre, l'intervention de formateurs extérieurs faciliterait la poursuite des actions une fois la peine accomplie.

L'accueil des personnes en situation d'illettrisme doit être de qualité et respectueux de leur dignité. Il s'agit en effet d'un public fragilisé à qui il convient de faire oublier des années d'échec et de dévalorisation.

Si les conditions psychologiques (temps d'écoute consacré à la personne, accompagnement et suivi de sa démarche) et matérielles (locaux à la limite de la vétusté, inadaptation des salles d'enseignement ou encore salles bondées...) d'accueil et d'enseignement (nous en avons parfois rencontrées) sont insatisfaisantes, l'apprenant ne reviendra pas.

Enfin, à l'image notamment de la plate-forme de lutte contre l'illettrisme d'Auxerre qui a remporté le prix Catherine Cherrier de la fondation France Télécom pour la création d'un atelier de correspondance par Internet, il convient de valoriser, chaque fois que cela est possible les acquis des apprenants et le travail qu'ils réalisent.

Les Universités Populaires Quart Monde, en permettant à leurs participants d'acquérir des outils pour se présenter, se former, prendre la parole, dialoguer..., s'inscrivent ainsi dans une même démarche de valorisation, d'échanges et de progrès.

5. Organiser et améliorer les offres de remédiation

Comme l'a fait remarquer Marie-Thérèse Geffroy dans son rapport, pour prendre rapidement et facilement le relais du premier repérage des problèmes d'illettrisme, il faut savoir à qui s'adresser avec la plus petite marge d'erreur possible.

Il est donc indispensable d'établir une carte de l'existant, en recensant aussi bien les organismes qui bénéficient de financements que ceux qui n'en bénéficient pas.

La réalisation de cette carte est en cours au niveau national sous l'impulsion de l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme en collaboration avec l'AFPA⁶¹. Le suivi et l'actualisation de cette carte pourraient être assurés au niveau régional par le CRRTEF.

La professionnalisation des formateurs constitue un véritable enjeu : ce n'est pas le statut du formateur qui fait sa compétence mais sa formation...

Deux grands types de formateurs interviennent aujourd'hui en Bourgogne dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme :

- les formateurs à temps plein ou partiel, dont c'est la fonction principale, et qui travaillent dans le cadre de contrats divers. Ils sont d'origines différentes, tant par leur formation antérieure que par leur expérience. Certains sont diplômés, d'autres non.

- les bénévoles qui interviennent dans la formation ou l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme. Il s'agit la plupart du temps de retraités, d'enseignants, de militants associatifs...

⁶¹ Association pour la Formation Professionnelle des Adultes

Malgré une telle diversité, la majorité des formateurs sont confrontés à deux types de problèmes communs : le caractère souvent précaire de leur statut et de leur emploi (en dépit d'une tendance à l'élévation du niveau de formation) et la difficulté à construire une identité professionnelle. Si l'évolution de l'offre de formation est plutôt positive, l'accès à ces stages est non résolu. En effet, parmi les formateurs salariés, ce sont majoritairement les permanents qui en bénéficient ; pour des raisons financières, la participation des personnes employées sous contrat à durée déterminée ou de bénévoles est beaucoup plus restreinte, tout comme celle des bénévoles. Or, ce sont eux qui constituent dans les faits la plus grande part des formateurs. En outre, ces formations permettraient de diffuser les bonnes pratiques (même si l'on sait qu'il n'existe pas de potion magique en la matière) et d'échanger les expériences.

Un effort doit être engagé dans ce sens grâce à une meilleure utilisation des crédits IRILL⁶² et à une dynamique impulsée par la chargée de mission illettrisme et relayée par le CRRTEF.

Il apparaît également nécessaire de renforcer le rôle du centre de ressources régional CRRTEF qui pourrait véritablement constituer un centre régional de ressources pédagogiques.

La chargée de mission illettrisme se positionne comme « facilitateur », c'est-à-dire qu'elle doit être en mesure « d'aider ceux qui aident » : elle doit être capable, en tout point de la région, d'informer, de conseiller, de soutenir les acteurs de terrain dans la réalisation des objectifs qu'ils se sont fixés.

Le CESR souhaite que les formations diplômantes dispensées par la Faculté des sciences (DUFAA) de Dijon obtiennent l'homologation « licences professionnelles ».

Afin de mieux appréhender les réalités et évaluer les actions en connaissance de cause, il serait bénéfique pour les financeurs de venir sur le terrain et d'en rencontrer les acteurs ; une réunion annuelle de bilan pourrait être prévue à cet effet.

6 . Coordonner les actions, fédérer les énergies

➡ Dans le cadre de la JAPD, qui constitue un moment privilégié de repérage des jeunes en difficulté de lecture, des ajustements permettraient de renforcer la pertinence du dispositif :

* former les personnels civils et militaires à la conduite des entretiens,

* intégrer, comme il est fait dans la Nièvre, les structures de remédiation à la conduite des entretiens,

* organiser, à l'initiative de la chargée de mission illettrisme, des rencontres entre le bureau du service national, ses partenaires institutionnels (Education nationale et missions locales), et les acteurs de terrain de la lutte contre l'illettrisme.

* Assurer le suivi des jeunes repérés en grandes difficultés : l'Education nationale et les missions locales doivent utiliser les signalements adressés par le bureau du service national pour construire et proposer aux jeunes en difficulté des parcours de remédiation.

⁶² Insertion, Réinsertion, Lutte contre l'illettrisme

➤ Plus généralement, la chargée de mission illettrisme doit être à l'origine des initiatives visant à renforcer la mise en commun des moyens, des expériences, des outils pédagogiques...

Le Conseil économique et social régional est prêt à organiser, en partenariat avec l'ANLCL, et à accueillir *les Rendez-vous des acteurs de la lutte contre l'illettrisme*.

➤ Au niveau européen, la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement a rendu le 25 juin 2001 un rapport sur l'illettrisme et l'exclusion sociale. Ce document dresse le constat qu'au niveau communautaire, l'illettrisme des adultes n'a pas fait l'objet d'une politique cohérente et appelle de ses vœux la coordination des actions pour que la lutte contre l'illettrisme s'intègre dans les programmes transversaux de lutte contre la grande pauvreté et l'exclusion. Les principales propositions énoncées par ce rapport sont : la définition d'indicateurs communs, l'évaluation périodique des politiques communautaires et nationales sur la base d'objectifs préalablement fixés... L'Europe peut donc représenter un espace privilégié de dialogue et d'échange autour de la problématique de l'illettrisme.

A noter que l'idée fait son chemin puisque le CES⁶³ national organise en octobre prochain une rencontre des principaux acteurs européens de la lutte contre l'illettrisme.

7. Ne pas oublier les personnes âgées

La problématique propre aux personnes âgées est rarement abordée dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme. Pourtant, nombre de personnes se retrouvant, suite au décès du conjoint notamment, incapables d'assumer un quotidien ordinaire, plongent dans l'isolement. A l'âge où il est difficile d'envisager un apprentissage, ce sont des adaptations ergonomiques et le recours à des écrivains publics ou à des travailleurs sociaux qu'il convient de privilégier. Le réseau activé dans le cadre du Programme Régional de Santé des Personnes Agées pourrait servir de vecteur de sensibilisation à cette problématique.

En dehors des besoins vitaux ainsi assurés, des bénévoles « lecteurs à domicile » pourraient apporter l'ouverture et le bien-être de la lecture auprès de ces personnes. Des initiatives pourraient être prises en ce sens et encouragées.

La problématique de l'illettrisme doit être systématiquement prise en compte dans le cadre des programmes et études consacrés aux personnes âgées.

AVIS ADOPTE PAR 64 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

⁶³ Conseil économique et social

**Intervention de Alain DUROUX
au titre de la CFDT**

Parce que l'illettrisme est une cause d'exclusion sociale grandissante, parce que notre société dite moderne nous impose une formalisation qui s'appuie sur l'écrit - support de communication incontournable, parce que l'illettrisme se révèle très souvent synonyme de grande difficulté matérielle et morale,

Effectivement,

Comme l'indique les articles 24 et 149 de la loi contre les exclusions :

. La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale.

Elle doit être prise en compte par les personnes publiques et privées qui assurent une mission d'action sociale et de formation...

. La lutte contre l'illettrisme fait partie de l'éducation permanente.

A ce titre, l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les organismes d'enseignement publics et privés, les associations professionnelles, syndicales et familiales ainsi que les entreprises concourent chacun pour leur part à la lutte contre l'illettrisme.

Au regard de ces quelques lignes, nous mesurons l'ampleur du travail qui nous attend pour que 3 millions de nos concitoyens en situation d'illettrisme acquièrent la « maîtrise des savoirs de base » indispensable à une bonne intégration sociale et professionnelle.

En premier lieu, il convient de mettre en œuvre des moyens efficaces de détection de l'illettrisme afin d'engager des actions concrètes à tous les niveaux, de l'école jusqu'à l'entreprise.

Si la lutte contre l'illettrisme mobilise depuis des années beaucoup d'énergie, de volonté et de moyens, on ne peut que déplorer le manque de coordination de toutes les actions qui ont été réalisées et qui n'ont pu atteindre que partiellement les objets fixés.

La création de l'Agence Nationale de la Lutte contre l'Illettrisme et la mise en place de chargés de mission régionaux doit permettre de fédérer tous les moyens mis en œuvre, du niveau local au niveau national.

Pour ce faire, nous demandons que cette nouvelle organisation fondée sur le partenariat de tous les acteurs de la lutte contre l'illettrisme dispose également de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de son rôle fédérateur.

A cet égard la CFDT ne peut que déplorer le fait que l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme ne dispose d'aucun crédit spécifique en la matière. Quel paradoxe !

S'agissant de l'Education nationale, à l'heure où l'école de la République ne cesse de parler de citoyenneté, d'égalité des chances et de vie démocratique, nous demandons que l'illettrisme soit clairement inscrit dans les priorités éducatives pour que tous les jeunes puissent disposer d'un véritable droit d'accès au savoir.

Si l'école primaire et pas davantage le collège ne parviennent à remettre à niveau les élèves en difficulté, qui donc le fera à leur place ?

20 % des enfants qui entrent au collège sont en situation difficile et risquent à court terme de prendre la voie de l'exclusion, de l'indifférence et malheureusement bien souvent le chemin de la violence.

Enfin, comme l'indique le rapport qui vient de nous être présenté, l'illettrisme dans les entreprises reste encore tabou.

Un sentiment de culpabilité qui s'ajoute à la peur du licenciement engendre le silence du salarié en difficulté et le repli sur soi-même.

En conséquence, il nous semble important qu'un véritable travail de fond qui mobilise les responsables d'entreprises en collaboration avec les partenaires sociaux soit réalisé avec le souci d'une approche appropriée aux situations spécifiques rencontrées.

La formation des moins qualifiés doit être privilégiée et leurs parcours professionnels doivent faire l'objet d'une attention particulière afin qu'ils puissent bénéficier d'une carrière professionnelle identique aux autres salariés de l'entreprise.

**Intervention de Jacques LOURY
au titre de la CGT**

Comme je l'avais précisé lors de réunions de la Commission n° 4, j'interviens pour compléter les propositions que j'ai formulées au cours de l'élaboration du projet d'avis.

Nous avons souhaité préciser et conforter l'idée avancée qui visait à interpeller et inciter plus fortement les entreprises pour qu'elles s'impliquent concrètement dans la lutte contre l'illettrisme.

Comme le rapport l'indique et comme les constats viennent le confirmer, les salariés sont touchés par l'illettrisme et trop souvent ce handicap n'est pas traité au sein de l'entreprise. Nous avons voulu relever ce fait, mettre en évidence la responsabilité des entreprises dans cette situation et proposer qu'elles consentent à un effort particulier pour qu'elles engagent des actions de prévention.

Nous proposons pour cela un amendement qui doit permettre d'agir plus efficacement par la garantie de financements tirés du plan de financement de la formation professionnelle consacré exclusivement à des actions de prévention. Ce sont les salariés ayant un faible niveau de formation qui bénéficient le moins de formation continue.

Toutes les entreprises sont sollicitées pour qu'il en aille de l'efficacité économique et sociale, aussi un deuxième amendement vise à élargir les sources de financement par le biais des organismes collecteurs des fonds de la formation professionnelle au niveau de la région.

Ces orientations pouvant être confortées par des décisions du Conseil régional qui valoriseraient les engagements pris par ces organismes collecteurs.

**Intervention de Gilles DENOSJEAN
au titre de Force Ouvrière**

Le groupe Force Ouvrière se félicite que le CESR, pour la 3^{ème} fois, se penche sur un projet si primordial, si important, facteur, comme le rappelle le projet d'avis : « d'exclusion, d'obstacle et de handicap ».

Nous avons bien compris toute la difficulté à rassembler des données et à trouver un sens régional à ce sujet.

Bien entendu, nous approuvons les propositions faites par la commission sur notamment, le travail avec les familles, le soutien scolaire et l'accompagnement scolaire, les formations spécifiques des personnels de l'Education nationale en charge des jeunes enfants en difficulté de lecture, les évaluations depuis le début et tout au long de la scolarité, en résumé toutes les actions qui mènent les acteurs vers l'aide aux personnes dans cette difficulté de l'illettrisme.

On peut, simplement, constater que l'ensemble des dispositifs souhaités et existants repose en partie sur des bénévoles, sur la solidarité, sur la collectivité au sens du groupe et que l'on peut souhaiter que l'Etat, les collectivités territoriales et tous les responsables engagés dans cette action trouvent les moyens d'aider, d'encourager et même de promouvoir tout ce qui favorise la transmission du « savoir » : lire et comprendre afin de pouvoir trouver sa place socialement, ce qui devient de plus en plus difficile avec le développement et la complexité de la vie courante d'aujourd'hui.

ΝΟΙΣΥΛΧΝΟΧ ΝΕ

Λεσ περσοννες εν σιτυατιον δ ιλλεττρισμα νε πευωεντ λιρε χε ραππορτ χομμε πους νε πουωεζ πα ρωενιρ δ χηιφφρερ ετ χομπρενδρε λεσ θυελθυεσ παραγραπηεσ θυι πρ χ\δεντ.

Χελα πευτ πευτ- τρε περμετρε δ ιμαγινερ τρ\σ ιμπαρφαιτεμεντ λα δ\ τρεσσε γ\ ν\ ρ\ ε παρ λ ινχαπ τ αχιτ\ πουρ υν ινδιωιδυ δοννερ δυ σενσ\ σον ενωιροννεμεντ.

↔€θε νε συισ πλυσ απευγλε€= νουσ α διτ υνε αππρεναντε.

Λε Χονσειλ\χονομιθυε ετ σογιαλ ρ\γιοναλ ενχουραγε\ λ οχχασιον δε χεττε\ τυδε λεσ αχτευρσ ι νστιτυτιοννελσ ετ ασσογιατιφσ, μαισ ιντερπελλε αυσσι χηαθυε χιτοψεν, αφιν θυε τουσ ενσεμβλε τ ραωαιλλεντ\ χε θυ ιλ ν ψ αιτ πλυσ νι απευγλεσ νι μαλ-ωοψαντσ εν Βουργογνε.

EN CONCLUSION

Les personnes en situation d'illettrisme ne peuvent lire ce rapport comme vous ne pouvez parvenir à déchiffrer et à comprendre les quelques paragraphes qui précèdent.

Cela peut peut-être permettre d'imaginer très imparfaitement la détresse générée par l'incapacité pour un individu à donner du sens à son environnement.

« Je ne suis plus aveugle » nous a dit une apprenante.

Le Conseil économique et social régional encourage à l'occasion de cette étude les acteurs institutionnels et associatifs, mais interpelle aussi chaque citoyen, afin que tous ensemble travaillent à ce qu'il n'y ait plus ni « aveugles » ni « mal-voyants » en Bourgogne.